

Rapport :

Le renouvellement des exploitations du massif Alpin

2011-2015

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	- 5 -
Liste des Figures	- 5 -
Sigles utilisés	- 7 -
1. Présentation de l'étude	- 9 -
Cadre de l'étude	- 9 -
Objet de l'étude : une vision prospective de l'agriculture de massif	- 9 -
La zone d'étude : le massif alpin	- 10 -
1.1. Méthodologie et données utilisées dans le cadre de cette étude	- 11 -
1.1.1. Données issues de l'étude des demandes de DJA.....	- 12 -
1.1.2. Les données de la MSA	- 13 -
1.1.3. Les données du recensement agricole (RA) 2010	- 14 -
1.1.4. Comparaison des données du RA 2010, de la MSA et des DJA	- 15 -
2. Résultats de l'étude : l'installation sur le massif alpin	- 16 -
2.1. De 2012 à 2015 : données générales sur le besoin en renouvellement, le nombre d'installés et le type d'installation.....	- 16 -
2.1.1. Besoin en renouvellement par zone.....	- 16 -
2.1.2. Une estimation du renouvellement par zone.....	- 19 -
2.1. Nombre d'installés	- 20 -
2.1.1. Caractéristique des installés par zone (âge)	- 22 -
2.1.2. Part des installations aidées et non aidées	- 22 -
2.1.3. Part des installations aidées par production	- 25 -
2.1. Les installations globales (MSA)	- 26 -
2.1.1. Production principale des installés	- 26 -
2.1.2. Pluriactivité des installés	- 27 -
3. Résultats de l'étude : l'installation aidée sur le massif alpin	- 29 -
3.1. Les installations aidées : description globale	- 29 -
3.1.1. Nombre et localisation	- 29 -
3.1.1. Profil du nouvel installé	- 30 -
3.1.1. Type d'installation (reprise, création.....)	- 32 -
3.1.2. Statut juridique (type de société : individuelle, GAEC...)	- 33 -
3.1.1. Production principale à l'installation, et productions secondaires	- 34 -

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.1.2.	Valorisation et diversification	35 -
3.2.	ZOOM sur les installations hors cadre familial	39 -
3.2.1.	Des installés plus âgés	39 -
3.2.2.	Des installés qui créent des exploitations	40 -
3.2.1.	Des installés qui ont plus de stratégies de différenciation	41 -
3.2.1.	Des investissements moindres mais des revenus prévisionnels similaires	41 -
3.3.	Les investissements nécessaires à l'installation	42 -
3.4.	Revenus attendus en année N + 5	43 -
3.5.	L'importance des surfaces pastorales pour l'installation en montagne	44 -
4.	Comparaison des installations MSA et des exploitations au RA : perspectives d'évolution de l'agriculture	46 -
5.	Conclusion	48 -
6.	ANNEXES	51 -
	ANNEXE 1 : Liste des codes ATEXA de la MSA	52 -
	ANNEXE 2 : Liste des codes ATEXA exclus de l'étude	52 -
	ANNEXE 3 : Liste des zones issues du recoupement des caisses MSA et des zonages montagne	53 -
	ANNEXE 4 : Liste des OTEX (recensement agricole)	54 -
	ANNEXE 5 : Regroupement OTEX ATEXA pour comparaison	55 -
	ANNEXE 6 : DONNEES – INSTALLATIONS MSA 2012-2015 PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE (CUMUL) – TOUTES INSTALLATIONS	56 -
	ANNEXE 7 : Données – Installations MSA 2012-2015 par caisse MSA et zone montagne (cumul) – productions agricoles	57 -
	ANNEXE 9 : Données – Installations MSA 2012-2015 par caisse MSA (annuel) – productions agricoles ...	58 -
	ANNEXE 10 : Données – Code ATEXA des installés MSA 2012-2015, par caisse MSA et zone montagne (cumul)	59 -
	ANNEXE 11 : Données – Installation a titre exclusive, principale ou secondaire, par code ATEXA pour les installés MSA 2012-2015 (cumul). Toutes zones Massif des Alpes. Détail par zone.	60 -
	ANNEXE 12 : Données – Installations avec DJA 2011-2015 par département et zone montagne (cumul) -	61 -
	ANNEXE 12 : Données – Production principale des installés en montagne (ZM + ZHM) avec DJA 2011-2015 (cumul)	62 -
	ANNEXE 13 : Données – Part des différentes productions secondaires des installés en montagne (ZM + ZHM) avec DJA 2011-2015 (cumul).	63 -

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 14 : Données – Age et cadre familial des installés en montagne (ZM + ZHM) avec DJA 2011-2015 (cumul).	- 64 -
ANNEXE 15 : DONNEES – Cadre familial des installés en montagne (zm + zhm) avec DJA Selon leur production principale, 2011-2015 (cumul).	- 65 -
ANNEXE 16 : Données – Diplôme des installés en montagne (ZM + ZHM) avec DJA 2011-2015 (cumul)..	- 66 -
ANNEXE 17 : Données – Type d'installation des installés en montagne (ZM + ZHM) avec DJA 2011-2015 (cumul).	- 67 -
ANNEXE 18 : Données – Type de société des installés en montagne (ZM + ZHM) avec DJA 2011-2015 (cumul).	- 68 -
ANNEXE 19 : DONNEES – LABEL(S) DES NOUVEAUX INSTALLES AVEC DJA ET EN ZONE MONTAGNE (ZM ZHM).....	- 69 -

GROUPE MONTAGNE ALPES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: DONNEES DJA RECOLTEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE PRDA MASSIF DES ALPES	- 12 -
TABLEAU 2: PART D'EXPLOITANT CONCERNE PAR LA SUCCESSION (PLUS DE 50 ANS) ET SANS SUCCESEUR CONNU EN 2010	- 18 -
TABLEAU 3 : PART DES INSTALLATIONS LOCALISEES SUR LE MASSIF (SOURCE : OES-DESF-CCMSA).	- 20 -
TABLEAU 4 CI-CONTRE : LOCALISATION DES INSTALLATIONS SUR LE MASSIF DES ALPES ENTRE 2012 ET 2015	- 21 -
TABLEAU 5 : PART DES INSTALLES AGRICOLES AYANT MOINS DE 40 ANS (SOURCE : OES-DESF-CCMSA)	- 22 -
TABLEAU 6 : PART D'INSTALLATION NON AIDEE PAR CAISSE MSA ET PAR ZONE MONTAGNE (SOURCES : OES-DESF-CCMSA ET ETUDE DES DJA)	- 24 -
TABLEAU 7: PART DES PRODUCTIONS PRINCIPALES DES INSTALLES PAR ZONE MONTAGNE (SOURCE : OES-DESF-CCMSA)	- 27 -
TABLEAU 8 : PART D'INSTALLES PLURIACTIFS SELON LA PRODUCTION PRINCIPALE EN ZONE MONTAGNE (ZM + ZHM). (SOURCE : OES-DESF-CCMSA) * DONT POLYCLTURE ET POLY ELEVAGE	- 27 -
TABLEAU 9 : PART DES INSTALLES PLURIACTIFS (SOURCE : OES-DESF-CCMSA)	- 28 -
TABLEAU 10 : NOMBRE D'INSTALLATIONS AIDEES PAR DEPARTEMENT ET PAR ZONE MONTAGNE	- 29 -
TABLEAU 11 : PART DE BIO (EXPLOITATION, INSTALLES ET SURFACES) AU RA 2010 ET DANS LES INSTALLATIONS AIDEES 2011-2015.	- 36 -
TABLEAU 12 : CONTRIBUTION AUX SIQO SELON LA PRODUCTION PRINCIPALE	- 38 -
TABLEAU 13 : PART DES SURFACES PASTORALES POUR LES INSTALLES AVEC ELEVAGE, PAR DEPARTEMENT	- 44 -
TABLEAU 14 : PART DE SURFACES PASTORALES POUR LES INSTALLES AVEC ELEVAGE ET SURFACE PASTORALE MOYENNE, PAR ZONE	- 44 -
TABLEAU 15 : COMPARAISON DES PRODUCTIONS PRINCIPALES 2010 (RA2010) ET DE CELLES A L'INSTALLATION (OES-DESF-CCMSA)	- 47 -

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: ZONAGE MONTAGNE DU MASSIF DES ALPES:	- 11 -
FIGURE 2: CARTE DE REPRESENTATION DU ZONAGE	- 14 -
FIGURE 3: CARTE DE LA PART DES EXPLOITANTS AYANT PLUS DE 50 ANS, SANS SUCCESEUR CONNU EN 2010, PAR DEPARTEMENT ET PAR ZONE MONTAGNE	- 16 -
FIGURE 4: CARTE DE LA PART DES EXPLOITANTS AYANT PLUS DE 60 ANS EN 2010, PAR DEPARTEMENT ET PAR ZONE MONTAGNE	- 16 -
FIGURE 5 : LOCALISATION DES EXPLOITATIONS, DES INSTALLATIONS, ET PROPORTION DE RENOUVELLEMENT PAR ZONE (SOURCES : RA2010, OES-DESF-CCMSA)	- 19 -
FIGURE 6 : EVOLUTION ET REPARTITION DES INSTALLATIONS SUR LE MASSIF PAR ZONE MONTAGNE (SOURCE : OES-DESF-CCMSA)	- 20 -
FIGURE 7 : CARTE DU NOMBRE D'INSTALLATION PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE	- 21 -
FIGURE 8 : CARTE DES DIFFERENTS TYPES D'INSTALLATIONS (AVEC DJA, SANS DJA, NON ELIGIBLE)	- 23 -
FIGURE 9 : PART DES INSTALLATIONS AIDEES ET AGE DES INSTALLES	- 23 -
FIGURE 10 : NOMBRE D'INSTALLATION PAR PRODUCTION ET PART D'INSTALLATIONS NON AIDEES	- 25 -
FIGURE 11 : PART DES DIFFERENTES PRODUCTIONS POUR LES INSTALLATIONS AIDEES ET NON AIDEES	- 25 -
FIGURE 12 : CARTE DES PRODUCTIONS PRINCIPALES A L'INSTALLATION	- 26 -
FIGURE 13 : PART DES PRODUCTIONS PRINCIPALES DES INSTALLES AIDES PAR ZONE MONTAGNE (SOURCE : OES-DESF-CCMSA)	- 27 -
FIGURE 14 : EVOLUTION DES INSTALLATIONS AIDEES ALPINES	- 29 -

GROUPE MONTAGNE ALPES

FIGURE 15 : AGE A L'INSTALLATION SELON LE PROFIL	- 30 -
FIGURE 16 : PYRAMIDES DES AGES A L'INSTALLATION	- 30 -
FIGURE 17: NIVEAU DE DIPLOME DES INSTALLES	- 31 -
FIGURE 18 : CARTE DES TYPES D'INSTALLATION SELON LA LOCALISATION	- 32 -
FIGURE 19 : TYPE D'INSTALLATION SELON LA PRODUCTION PRINCIPALE	- 32 -
FIGURE 20 : STATUT JURIDIQUE A L'INSTALLATION SELON LA PRODUCTION PRINCIPALE ET LA LOCALISATION	- 33 -
FIGURE 21 : CARTE DES STATUTS JURIDIQUES A L'INSTALLATION SELON LA LOCALISATION	- 33 -
FIGURE 22 : PRODUCTION PRINCIPALE A L'INSTALLATION (INSTALLATION AIDEE)	- 34 -
FIGURE 23 : NOMBRE D'INSTALLATION PAR PRODUCTION, ALPES DU NORD ET ALPES DU SUD	- 34 -
FIGURE 24 : PART DES INSTALLES AYANT UN PROJET DE DIFFERENCIATION OU VALORISATION	- 35 -
FIGURE 25 : EVOLUTION PART EXPLOITATION PRATIQUANT LA VD EN 2010 / PART DES INSTALLES 2011-2015 QUI PREVOIENT DE PRATIQUER LA VD	- 35 -
FIGURE 26 : CARTE DES LABELS CHEZ LES INSTALLES AIDES	- 36 -
FIGURE 27: PART DE PROJET D'INSTALLATION AIDEE AVEC LABEL, PAR PRODUCTION PRINCIPALE	- 37 -
FIGURE 28 : PART DE HORS CADRE PAR ZONE MONTAGNE	- 39 -
FIGURE 29 : TYPE D'INSTALLATION SELON LE CADRE FAMILIAL (INSTALLE AVEC DJA, 2011-2015)	- 40 -
FIGURE 30 : SURFACES A L'INSTALLATION SELON LE CADRE FAMILIAL	- 40 -
FIGURE 31 : PRODUCTION PRINCIPALE A L'INSTALLATION SELON LE CADRE FAMILIAL	- 40 -
FIGURE 32 : REPARTITION DES INVESTISSEMENTS A L'INSTALLATION PAR TYPE D'INSTALLATION	- 42 -
FIGURE 33 : REPARTITION DES INVESTISSEMENTS A L'INSTALLATION PAR TYPE D'INSTALLATION	- 43 -
FIGURE 34 : REVENUS ATTENDUS EN ANNEE N + 5 SELON DIFFERENTS CRITERES DE DIFFERENCIATION	- 43 -
FIGURE 35 : PART DES INSTALLATIONS AVEC ELEVAGE QUI SE FONT EN PARTIE SUR DES SURFACES PASTORALES	- 45 -
-	
FIGURE 36 : COMPARAISON DES PRODUCTIONS PRINCIPALES 2010 (RA2010) ET DE CELLES A L'INSTALLATION (OES-DESF-CCMSA)	- 46 -
FIGURE 37: COMPARAISON DES PRODUCTIONS PRINCIPALES 2010 (RA2010) ET DE CELLES A L'INSTALLATION (OES-DESF-CCMSA) – DIFFERENCIATION ALPES DU NORD / ALPES DU SUD	- 47 -

GROUPE MONTAGNE ALPES

SIGLES UTILISES

AMA	Activité Minimale d'Assujettissement, utilisée par la MSA depuis 2015 comme critère d'assujettissement des chefs d'exploitations
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ASP	Agence de services et de paiement
ATEXA	Accidents de Travail et maladies professionnelles des Exploitants Agricoles, catégorie d'affiliation à la MSA, en fonction de l'activité agricole exercée de manière prépondérante en temps de travail.
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes, nouvelle Région
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CasDAR	Compte d'affectation spécial "développement agricole et rural" du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
CRA	Chambre Régional d'agriculture
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
HCF	Hors Cadre Familial (CF : Cadre Familial)
ICHN	Indémnités Compensatoires de Handicap Naturel, aides de la politique agricole commune visant à maintenir une activité agricole en zone défavorisées, notamment en zone de montagne
IGP	Indication d'Origine Protégée
IRSTEA	Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OTEX	Orientation technico économique, utilisée lors du recensement agricole pour donner l'orientation de l'exploitation en fonction de la part de chaque culture pour la Production Brute Standard (PBS)
PACA	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PBS	Produit Brut Standard
PE	Plan d'Entreprise
PPP	Plan de Professionnalisation Personnalisé
PRDA massif	Programme Régional de Développement Agricole du massif des Alpes, fonds CasDAR
RA	Recensement Agricole
SMA	Surface Minimum d'Assujettissement, utilisée après 2015 par la MSA pour l'affiliation des chefs d'exploitations, avec en complément une notion de temps de travail et de niveaux de revenus (voir AMA)
SMI	Surface Minimum d'Installation utilisée avant 2015 par la MSA pour l'affiliation des chefs d'exploitations
SSP	Services de la Statistique et de la Prospective du MAA
ZM	Zone de montagne
ZHM	Zone de haute montagne

GROUPE MONTAGNE ALPES

Tableaux : Pour plus de facilité dans l'interprétation des chiffres, différentes couleurs de tableaux ont été utilisées selon la source des données qui y sont présentées :

DJA



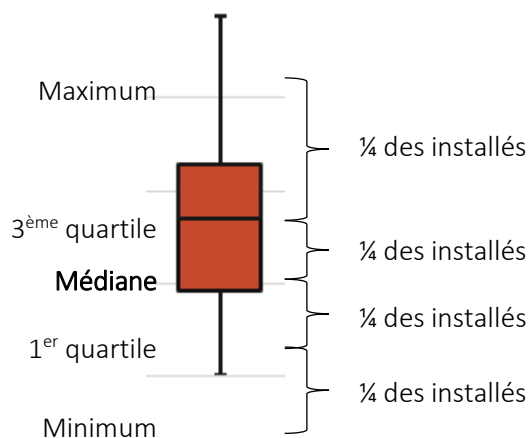
MSA



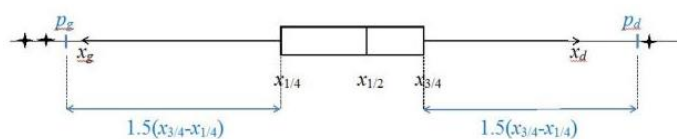
RA2010



Boîtes à moustaches : Dans le document qui suit, des « boîtes à moustaches » ont été utilisées, qui se lisent comme suit :



A noter : les boîtes à moustache présentes dans ce document représentent la répartition des valeurs étudiées **sans les valeurs extrêmes**. Ces valeurs extrêmes ont été retirées afin de clarifier la lisibilité de la figure et de ne pas se focaliser sur des cas spécifiques anecdotiques. On calcule ainsi des valeurs dites « pivots » (pg/pd) qui correspondent aux limites :



- Pivot gauche = $X_{1/4} - 1,5 \times (X_{3/4} - X_{1/4})$
- Pivot droite = $X_{3/4} + 1,5 \times (X_{3/4} - X_{1/4})$

GROUPE MONTAGNE ALPES

1. PRESENTATION DE L'ETUDE

CADRE DE L'ETUDE

Cette étude, réalisée entre 2015 et 2018 dans le cadre d'un partenariat entre le Suaci Montagn'Alpes et la Chambre Régionale d'Agriculture PACA, a été financée par des fonds du Programme Régional de Développement Agricole (PRDA) du massif des Alpes, avec des financements du Compte d'affectation spécial "Développement agricole et Rural" (CASDAR) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

OBJET DE L'ETUDE : UNE VISION PROSPECTIVE DE L'AGRICULTURE DE MASSIF

Elle a pour objectif de faire une photographie précise des installations sur 5 ans (2011 à 2015) sur le massif des Alpes, et d'analyser la diversité de ces installations à différentes échelles de territoire (massif Alpin, Alpes du Nord / Alpes du Sud, Montagne / Haute montagne...)

Ces installations sont étudiées pour l'éclairage qu'elles apportent sur les tendances et nouveaux modèles d'installation : elles permettent d'anticiper le visage de l'agriculture alpine de demain. Le poids des différents types d'installation par rapport aux modèles existants permet une vision prospective et la mise en lumière des nouvelles formes de systèmes d'exploitation, leur identification pourra permettre l'adaptation des politiques d'installation.

Par ailleurs, un focus spécifique est réalisé sur les caractères innovants, atypiques et agro-écologiques des exploitations : étude de la place des prairies et parcours, de la vente directe, des appellations d'origine, de l'agritourisme, de la diversification des productions...etc.

Notre approche, basée sur le massif et donc sur des systèmes de montagne, différencie les différentes zones défavorisées du massif : **plaine / montagne / haute montagne.**

GROUPE MONTAGNE ALPES

LA ZONE D'ETUDE : LE MASSIF ALPIN

Le massif Alpin, dont le périmètre a été défini par le Décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs, résulte de la fusion des deux massifs des Alpes du Nord et des Alpes du Sud, institués par la loi montagne de 1985. Il s'étend sur deux Régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et neuf Départements, allant de la Haute-Savoie au Var. Il couvre une surface totale de 40 800km² et 1751 communes. Le massif est ainsi très hétérogène en termes de climat, de végétation et de systèmes agricoles.

On y retrouve plusieurs types de zones défavorisées, et notamment des zones de montagne. Le cadre du classement des communes en zone défavorisée a été défini par la directive européenne 75/268/CEE de 1975, et le classement national est actuellement effectué par un logiciel de calcul de l'IRSTEA.

Les zones de montagnes sont ainsi caractérisées au niveau national par :

- une altitude moyenne minimale de 700m en général (600m dans les Vosges, 800m pour les montagnes méditerranéennes)

ou

- une pente moyenne supérieure à 20% sur au moins 80% de la commune

ou

- une altitude moyenne minimale de 500m et une pente moyenne supérieure à 15%

La sous-catégorie française "zone de haute-montagne" s'applique de façon différente selon les massifs, à partir de 800m dans les Vosges, 1 100m dans le Jura et en Corse, 1 200m dans le massif central, 1 400m dans les Pyrénées, et 1 600m dans les Alpes.

Les zonages ICHN relatifs au massif des Alpes sont visibles sur la carte en [Figure 1](#).

GROUPE MONTAGNE ALPES

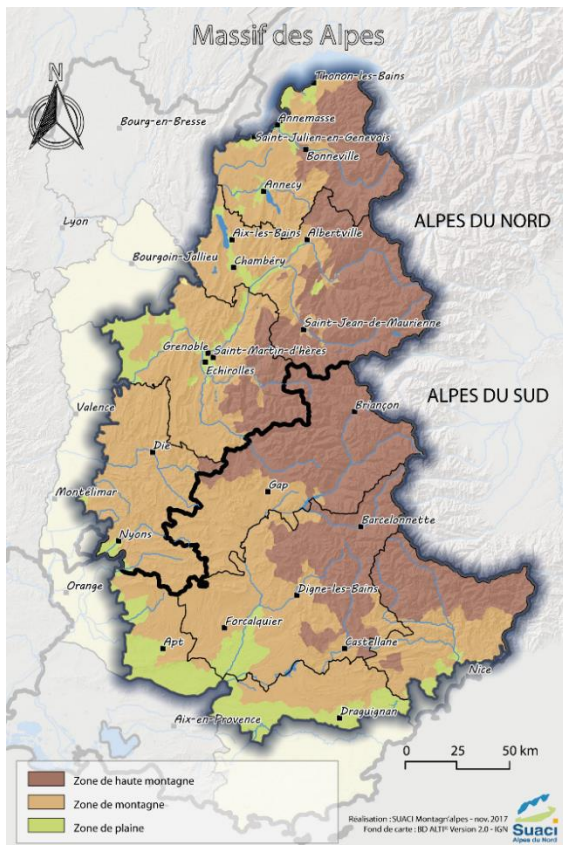


Figure 1: Zonage montagne du massif des Alpes:

Ce zonage, régulièrement révisé à la marge, est celui utilisé dans le cadre du paiement des Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN).

L'analyse fournie dans ce document repose ainsi sur la distinction de ces différents zonages.

A noter : dans le cadre de notre étude, les communes qui sont en partie classées en zone de montagne ont été considérées comme intégralement en zone de montagne.

Sauf mention contraire explicite, toutes les données relatives au massif alpin concernent les zones de montagne et de haute montagne du massif, sans intégrer les zones de plaines du massif (en vert clair sur la carte ci-contre)

1.1. METHODOLOGIE ET DONNEES UTILISEES DANS LE CADRE DE CETTE ETUDE

Cette étude a été réalisée à partir de différentes sources de données. Trois sources principales ont été utilisées :

- Les données d'installation avec la Dotation Jeunes Agriculteurs (dossiers individuels DJA) ont été récoltées et rassemblées dans une base de données homogénéisée à l'échelle du massif sur la période comprise entre 2011 et 2015. **Cette base constitue la plus-value de l'étude par la précision et la nature des informations récoltées. Elle permet une étude plus approfondie.**
- Les données installation des 4 caisses de MSA du massif sur la période 2012 à 2015 avec une déclinaison par zone de handicap et par OTEX. Ces données permettent une mise en perspective des données précédentes, car elles concernent l'ensemble des installations, y compris non aidées.
- Les données du recensement agricole 2010 sont également utilisées : elles présentent de façon exhaustive la situation de départ et les modèles agricoles alpins actuels. Ces données avaient été analysées lors de précédents travaux (« L'agriculture alpine de 2000 à 2010 »), dont les conclusions servent pour la mise en perspective de l'analyse.

Chaque donnée de notre étude est rattachée à la commune sur laquelle se trouve le siège d'exploitation de l'installé ou de l'exploitant.

GROUPE MONTAGNE ALPES

1.1.1. Données issues de l'étude des demandes de DJA

Les aides à l'installation (DJA) peuvent être demandées par des jeunes s'installant en agriculture. Ceux-ci réalisent alors un PPP, Plan de Professionnalisation Personnalisé et un PE, Plan d'Entreprise. Ce dernier a pour objectif de valider la viabilité économique du projet, et apporte donc des précisions sur la future exploitation : statut juridique, main d'œuvre, production et mode de commercialisation envisagé, simulation du revenu prévisionnel.

Les données utilisées dans le cadre de cette étude sont notamment celles des Plans d'Entreprises individuels des demandeurs de DJA (uniquement ceux l'ayant obtenue et s'étant effectivement installés). Ces documents ont été utilisés afin de compléter une base de données détaillée et homogène sur le profil des installés et sur leur exploitation.

La nature des documents utilisés (demande de DJA) induit ainsi plusieurs remarques :

- Ces données ne recensent que les installations avec demande de DJA et réalisation d'un PPP
- Les informations sont basées sur les projets des installés, et ne reflètent pas nécessairement la réalité des installations.

Les données récoltées et qui concernent les installations aidées sont précisées dans le **Tableau 1** ci-dessous :

Exploitant	Système	Détail système	Financement
→ Nom	→ Production principale	→ Agriculture biologique	→ Revenu attendu N+5
→ Commune	→ Production secondaire		→ Montant de la DJA
→ Type de zone déf.	→ Production tertiaire	→ Signes de qualité	→ Investissements
→ Date de naissance	→ Nombre de production	→ Transformation	<u>Financement :</u>
→ Diplôme		→ Vente directe	→ Prêts non bonifiés
→ Date d'installation	→ Nombre d'animaux par catégorie animale	→ Agritourisme ou autre activité de diversification	→ Prêts MTS JA
→ Date de cessation			→ Subventions
→ HCF/CF			→ Autofinancement
→ Reprise/création	→ Surface par culture		
→ Type de société			
→ Nombre d'associés			

Tableau 1: données DJA récoltées dans le cadre de l'étude PRDA Massif des Alpes

Limites des données DJA

- Données ne concernant que les installations avec demande de DJA et correspondant aux critères d'attribution de DJA : moins de 410 ans, taille économique minimum, diplôme...
- Données uniquement déclaratives
- Données relatives au projet de l'installé, sans nécessairement refléter la réalité de l'installation
- Données incomplètes en zone de plaine du massif, notre étude se focalisant sur la montagne

GROUPE MONTAGNE ALPES

1.1.2. Les données de la MSA

La notion d'« installation » pour la MSA correspond à l'affiliation au régime agricole, pour la première fois, d'un individu cotisant en tant que non salarié agricole. Pour être affilié en tant que chef d'exploitation, il faut que l'exploitation ait une certaine taille économique : au moins ½ SMI ou 1200 heures de travail avant 2015¹, et depuis 2015, au moins l'activité minimale d'assujettissement (AMA), c'est-à-dire le respect d'un de ces trois critères : surface minimum d'assujettissement (SMA), temps de travail minimum consacré à l'activité agricole ou revenu professionnel minimum généré par l'activité agricole.

Les activités relevant du régime agricole et entraînant une affiliation des non-salariés à la MSA comptent : les cultures, l'élevage, les activités équestres, les travaux forestiers, les activités touristiques, les entreprises de travaux agricoles, les entreprises artisanales rurales et les mandataires d'assurance agricole. La MSA différencie ces catégories d'affiliation en fonction de la prépondérance des activités en exercées (en termes de temps de travail), et leur attribue des codes dit « ATEXA » (Accidents de Travail et maladies professionnelles des EXploitants Agricoles). Voir [ANNEXE 1](#)

Afin de pouvoir comparer les données de la MSA aux données du recensement agricole et aux données des installations avec DJA, nous n'avons retenu dans notre étude que les codes ATEXA des activités purement agricoles, éligibles à la DJA. Voir [ANNEXE 2](#)

La MSA distingue trois types d'installations agricoles :

- à titre exclusif : le revenu est essentiellement assuré par l'activité agricole
- à titre principal : le revenu est assuré pour plus de 50% par l'activité agricole
- à titre secondaire : le revenu est assuré pour moins de 50% par l'activité agricole

Ces deux dernières catégories (à titre principal, à titre exclusif) peuvent donner une idée de la pluriactivité des exploitants agricoles.

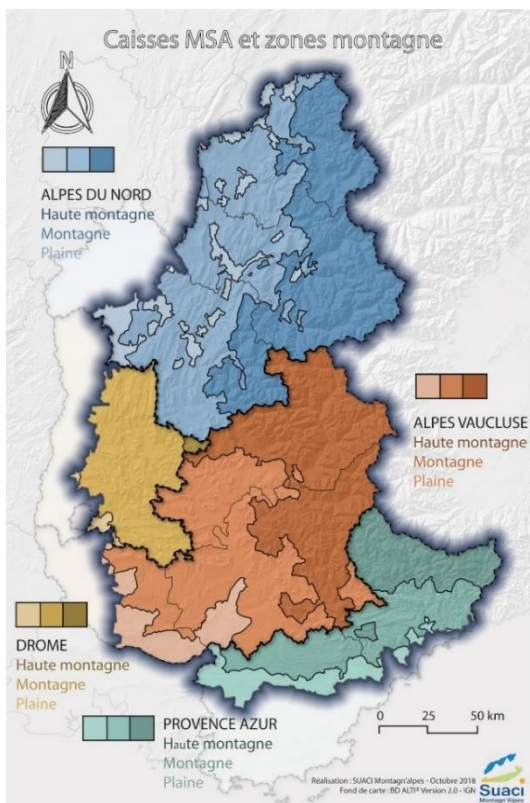
Enfin, il convient de noter que ces données sur l'installation prennent en compte les « transferts entre époux », c'est-à-dire la transmission de l'exploitation au conjoint (généralement à la femme). Ces transferts entre époux représentent en moyenne 8% des installations française entre 2010 et 2015.

Pour les régions du massif, ces transferts concernent :

- 8,4% des installations AURA en 2014 et 2015
- 2,9% et 3,6% des installations PACA en 2014 et 2015

(source : Publication Graphagri 2016 et 2017, MAA)

¹ La loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 a modifié les critères d'affiliation en tant que chefs d'exploitation à la MS, en remplaçant la surface minimum d'installation (SMI) par la surface minimum d'affiliation (SMA) et introduisant le temps de travail et les niveaux de revenus de l'exploitation comme critères complémentaires d'affiliation



Dans le cadre de notre étude, quatre caisses MSA ont été sollicitées :

- MSA Alpes du Nord (Savoie, Haute-Savoie, Isère)
- MSA Ardèche Drôme Loire
- MSA Alpes Vaucluse (Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence, Vaucluse)
- MSA Provence Azur (Alpes Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône)

Pour chacune de ces caisses, les quatre zones montagne ont été différenciées (Haute montagne, Montagne, Plaine du massif, Plaine hors massif), mais pas les Départements afin de ne pas être confronté au secret statistique. Les zones issues de ce découpage sont précisées en ANNEXE 3 et visibles sur la Figure 2 ci-contre. Ce sont ces recoupages qui permettent la comparaison avec les données de l'étude DJA ou du recensement agricole.

Ces données concernent les années 2012, 2013, 2014 et 2015, et ont été compilée sur ces 4 ans.

Figure 2: Carte de représentation du zonage

Limites des données installation de la MSA

- Données très générales (zone, tranche d'âge, code ATEXA) : peu de connaissance des projets
- Données agrégées par zone montagne qui ne permettent pas d'opérer d'autres regroupements de données

1.1.3. Les données du recensement agricole (RA) 2010

Les données du recensement agricole sont produites par les Services de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation à partir d'une enquête exhaustive auprès des agriculteurs en place. Les données sont donc déclaratives.

Les données ont été collectée en 2010, et l'ensemble des exploitations agricole ont été enquêtée, dès lors qu'elles remplissent trois critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante, atteindre à minima un certain seuil de superficie, de production ou de nombre d'animaux.

Limites des données RA2010

- Données uniquement déclaratives
- Prise en compte également des petites exploitations (dimension inférieure à 25 000€ de PBS) avec prise en compte d'exploitations qui ne sont pas nécessairement « professionnelles » : la dimension minimale est atteinte dès lors que l'exploitation possède 1 vache ou 6 brebis mères, ou qu'elle produit 10 000 œufs, par exemple.

GROUPE MONTAGNE ALPES

1.1.4. Comparaison des données du RA 2010, de la MSA et des DJA

Les trois sources de données précédemment citées sont complémentaires et intéressantes à mettre en relation pour avoir différents éclairages ou pour mettre en perspective les informations. Le recensement agricole 2010 donne une idée exhaustive de l'agriculture du massif en 2010, et les données d'affiliation MSA et d'installations avec DJA donnent une tendance d'évolution de l'agriculture du massif, qu'il est intéressant de mettre en perspective. Si les données d'affiliation MSA sont exhaustives et concernent l'ensemble des installations (aidées et non aidées), les données d'installations avec DJA recensées sont plus précises, et apportent des informations détaillées sur les projets des installés.

Plusieurs précautions s'imposent néanmoins pour mettre ces données en parallèle :

- Les exploitations affiliées à la MSA sont dénombrées au 1^{er} janvier de chaque année, pour connaître le nombre d'installés en année N-1, contrairement au RA, qui est réalisé sur une période longue et porte sur une campagne (campagne 2009 2010)
- Les affiliations à la MSA concernent également des entreprises de la filière bois, des métiers du paysage, de la mer ou du monde hippique...etc. Il convient donc de restreindre le champ des affiliations si on souhaite comparer les données avec celles du RA ou DJA.
- Le recensement agricole prend en compte l'ensemble des exploitations agricoles, y compris de petites exploitations, alors que la DJA n'est accessible qu'à partir d'un certain niveau de revenu attendu en année 5, et que la MSA ne prend en compte que les exploitations agricoles dont la taille est supérieure à ½ SMI (ou 1 AMA depuis 2015).
- Pour les données qui nous intéressent, le recensement agricole prend généralement en compte les exploitations, quand les données MSA et DJA prennent en compte les exploitants.

2. RESULTATS DE L'ETUDE : L'INSTALLATION SUR LE MASSIF ALPIN

2.1. DE 2012 A 2015 : DONNEES GENERALES SUR LE BESOIN EN RENOUVELLEMENT, LE NOMBRE D'INSTALLEES ET LE TYPE D'INSTALLATION

2.1.1. Besoin en renouvellement par zone

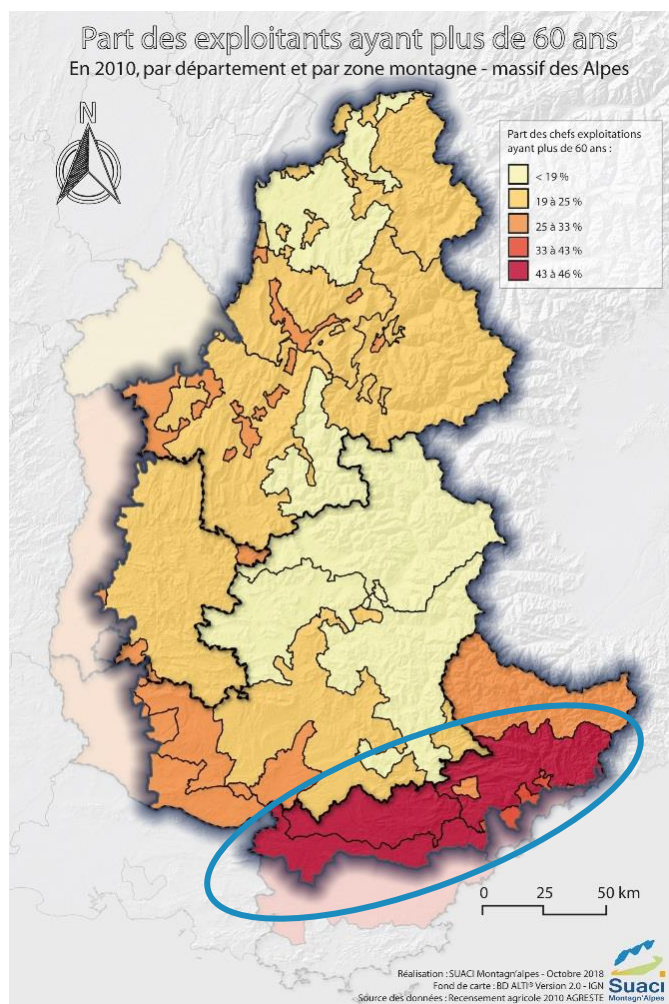


Figure 4: Carte de la part des exploitants ayant plus de 60 ans en 2010, par département et par zone montagne

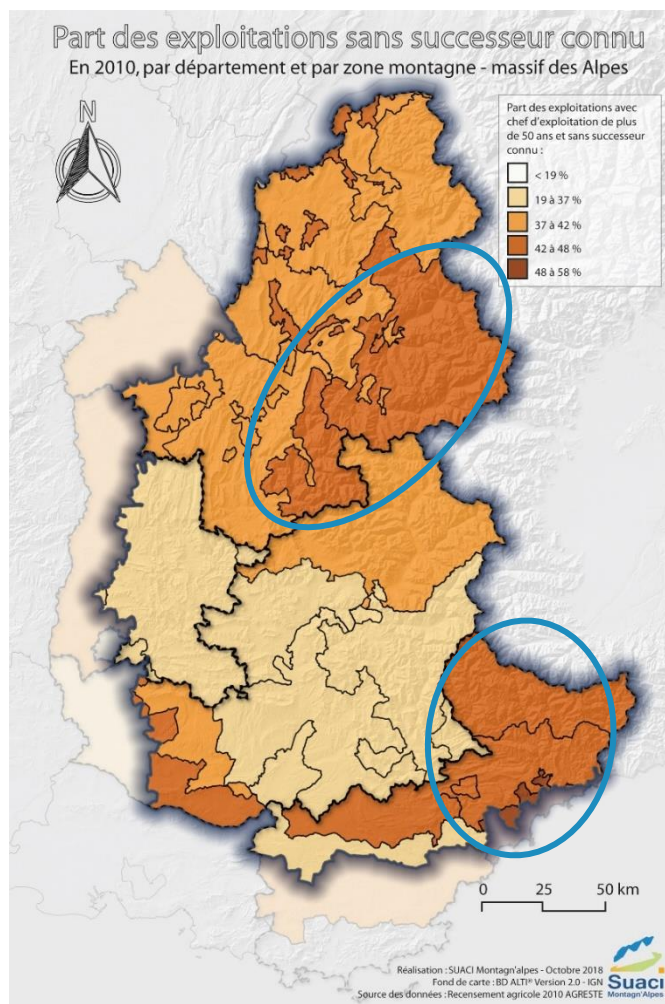


Figure 3: Carte de la part des exploitants ayant plus de 50 ans, sans successeur connu en 2010, par département et par zone montagne

Les besoins en renouvellement sont estimés par zone (caisse MSA et zone montagne) sur la base des informations disponibles au recensement agricole 2010 : part des exploitants ayant plus de 60 ans (Figure 4), et part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans sans successeur connu. (Figure 3)

GROUPE MONTAGNE ALPES

Part d'agriculteurs de plus de 60 ans :

- 20% en haute montagne
- 23% en montagne
- **33% en plaine**

Toutes zones confondues, le renouvellement est un vrai enjeu : **plus de la moitié des exploitants du massif ont plus de 50 ans** en 2010.

En plaine, plus du tiers des exploitants ont plus de 60 ans, et ce ratio grimpe à près de 50% dans les départements littoraux au sud du massif (caisse MSA provence-azur)

Pour autant, si les plus de 60 ans sont moins nombreux en montagne (zone montagne et haute montagne), la tranche des 50-59 ans reste très représentée et particulièrement en montagne avec 32.4% en haute montagne, 31.1% en montagne contre 28.8% en plaine.

Part d'agriculteurs moins de 40 ans :

- **20% en haute montagne**
- 18% en montagne
- 15% en plaine

En parallèle, sur l'ensemble des départements, les moins de 40 ans ne représentent que 20% des agriculteurs en haute montagne, 18% en montagne et 15% en plaine du massif (à peine 10% pour la zone la plus au sud).

Les moins de 40 ans sont donc peu représentés parmi les exploitants recensés.

A part en haute-montagne où les deux populations sont égales, il y a plus d'agriculteurs de plus de 60 ans que d'agriculteurs de moins de 40 ans !

Avec une part de plus de 60 ans moins élevée, et au contraire une part de moins de 40 ans plus élevée, la zone de haute montagne semble présenter le meilleur renouvellement.

Succession :

Part des plus de 50 ans sans successeur connu :

- **72% en haute montagne**
- 66% en montagne
- 65% en plaine

En montagne, si les agriculteurs de plus de 50 ans sont moins nombreux qu'en plaine, ils peinent plus à trouver des successeurs. En effet, c'est en haute montagne que l'on a la plus forte proportion de chef d'exploitation sans successeur connu : plus de 70%. (Tableau 2)

Une explication possible pourrait être que les chefs d'exploitations étant moins âgés en haute-montagne, leurs enfants sont encore trop jeunes pour se positionner sur une reprise de l'exploitation. En effet, ce sont des territoires où les reprises familiales sont importantes (en zone laitière des Savoie, notamment).

La zone Provence-azur, au sud du massif, pose question : la part des plus de 60 ans y est particulièrement élevée, et ceux-ci sont nombreux à ne pas avoir de successeur connu. Il semble y avoir un réel besoin d'anticipation et d'accompagnement des cédants pour la reprise.

GRUPE MONTAGNE ALPES

Zone		Non concerné par la succession	Successeur connu	Pas de successeur connu	Part sans successeur connu
Alpes du nord	Plaine hors massif	2538	1144	2540	69%
	Plaine du massif	1418	682	1528	69%
	Montagne	4712	1928	4318	69%
	Haute montagne	1430	508	1386	73%
Drome	Plaine hors massif	3148	1710	3002	64%
	Plaine du massif	368	250	336	57%
	Montagne	1702	748	1420	65%
	Haute montagne	22	12	8	40%
Alpes Vaucluse	Plaine hors massif	3036	2080	2780	57%
	Plaine du massif	1360	762	1624	68%
	Montagne	2440	1272	2016	61%
	Haute montagne	1106	396	902	69%
Provence Azur	Plaine hors massif	3078	2460	3912	61%
	Plaine du massif	688	710	898	56%
	Montagne	634	576	1024	64%
	Haute montagne	180	66	192	74%

Tableau 2: Part d'exploitant concerné par la succession (plus de 50 ans) et sans successeur connu en 2010

GRUPE MONTAGNE ALPES

2.1.2. Une estimation du renouvellement par zone

Pour appréhender le poids de l'installation par rapport au nombre d'exploitation en activité, les chiffres d'installations (exclusives, principales et secondaires) connues des MSA pour la période 2012-2015 ont été rapprochés des chiffres du RA 2010 :

		Nbre exploitation 2010		Part		Installations MSA		Part		Proportion renouvellement	
ALPES NORD	Plaine du massif	2 186	19%	239	17%	11%					
	Montagne	7 602	66%	900	64%	12%					
	Haute montagne	1 698	15%	265	19%	16%					
	TOTAL	11 486		1 404							
ALPES SUD	Plaine du massif	3 019	35%	312	27%	10%					
	Montagne	4 072	48%	596	51%	15%					
	Haute montagne	1 450	17%	268	23%	18%					
	TOTAL	8 541		1 176							
TOTAL ALPES	Plaine du massif	5 205	26%	551	21%	11%					
	Montagne	11 674	58%	1496	58%	13%					
	Haute montagne	3 148	16%	533	21%	17%					
	TOTAL	20 027		2 580							

Figure 5 : Localisation des exploitations, des installations, et proportion de renouvellement par zone (sources : RA2010, OES-DESFF-CCMSA)

Un renouvellement plus élevé en haute montagne : le renouvellement (nombre d'installés 2011-2015 / nombre d'exploitations en 2010) est plus élevé en haute montagne (17%) qu'en montagne (13%), et en montagne qu'en plaine (11%) (Figure 5)

Si la zone montagne conserve le même poids, avec 58% des exploitations en 2010 et 58% des installations aidées, il n'en n'est pas de même pour la plaine où l'on observe moins d'installations en proportion (- 5 points en moyenne, -8 points au sud). En parallèle, la haute-montagne semble attirer les jeunes installés, avec des installations en proportion plus nombreuses (+ 4 points au nord, + 6 points au sud).

La zone de plaine perd de l'importance en poids d'exploitation, surtout sur le sud (- 8 pts). Par ailleurs, cette zone se renouvelle peu alors qu'elle est identifiée comme la zone où le besoin en renouvellement est le plus fort (part importante d'exploitant de plus de 60 ans).

Quelles raisons avancer au dynamisme identifié en haute montagne ? On peut évoquer, sans être exhaustif, la bonne image de cette agriculture (souvent de petites exploitations, des productions de qualité), le cadre de vie, le potentiel de pluriactivité, l'attractivité du prix du lait pour le nord des Alpes...

Ce constat est à néanmoins à nuancer, car le recensement agricole s'intéresse aux exploitations (entreprise) lorsque les données MSA comptabilisent les installés (individus). Dès lors, la présence de nombreuses formes sociétaires, notamment en haute montagne, peut interférer pour l'interprétation des résultats (le ratio installés/exploitations peut être meilleur en haute montagne car il y a moins d'exploitations : les exploitants sont davantage regroupés en société).

GROUPE MONTAGNE ALPES

2.1. NOMBRE D'INSTALLES

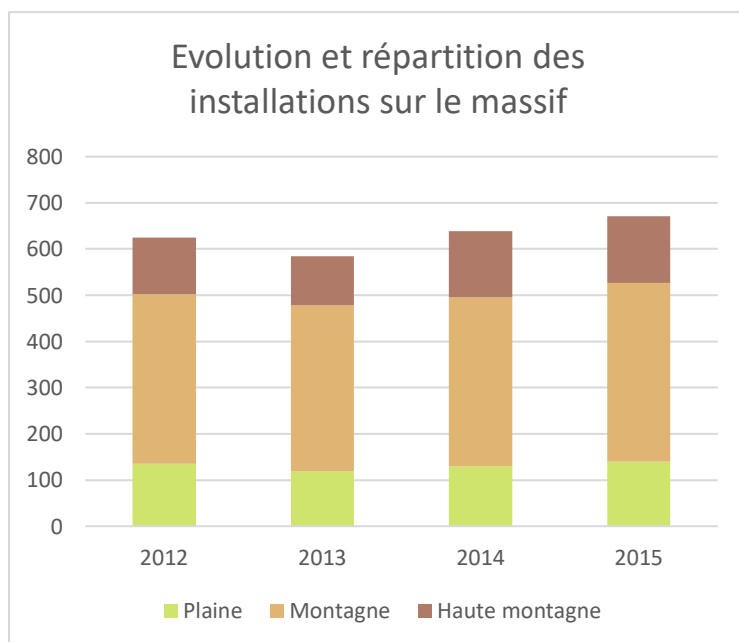
En France, le nombre d'installations (champ MSA des non-salariés agricoles) est compris entre 12 500 et 15 000 chaque année sur la période 2010 – 2015 (en moyenne, 13 250).

A l'échelle du massif, on retrouve en moyenne entre 600 et 700 installations agricoles par an, ce qui représente environ 5% des installations françaises (*source : OES-DESF-CCMSA*).

Ce taux d'installation montre un relatif dynamisme de la zone du massif des Alpes, qui, en 2010, comptait 4,1% des exploitations françaises et 3,7 % des exploitants (*source : recensement agricole 2010*)

	Installations montagne massif (ZM + ZHM)	Installations totales massif	Installations France	Part massif
2010	nc	nc	13 238	
2011	nc	nc	12 567	
2012	490	625	12 463	7,1 %
2013	465	584	13 215	6,1 %
2014	509	639	12 916	6,5 %
2015	531	671	15083	6.2%

Tableau 3 : Part des installations localisées sur le massif (*source : OES-DESF-CCMSA*).
A des fins de calculs, le secret statistique S a été remplacé arbitrairement par un 1.



Ces installations se répartissent en moyenne à 59% en zone de montagne, 21% en zone de plaine, et 20% en zone de haute montagne.

Les installations en plaine restent stables quelle que soit l'année. En montagne et haute-montagne, il y a plus de variations interannuelles. 2015 est une année où les installations ont été plus importantes (tendance nationale).

Figure 6 : évolution et répartition des installations sur le massif par zone montagne (*source : OES-DESF-CCMSA*)

A des fins de calculs, le secret statistique S a été remplacé arbitrairement par un 1.

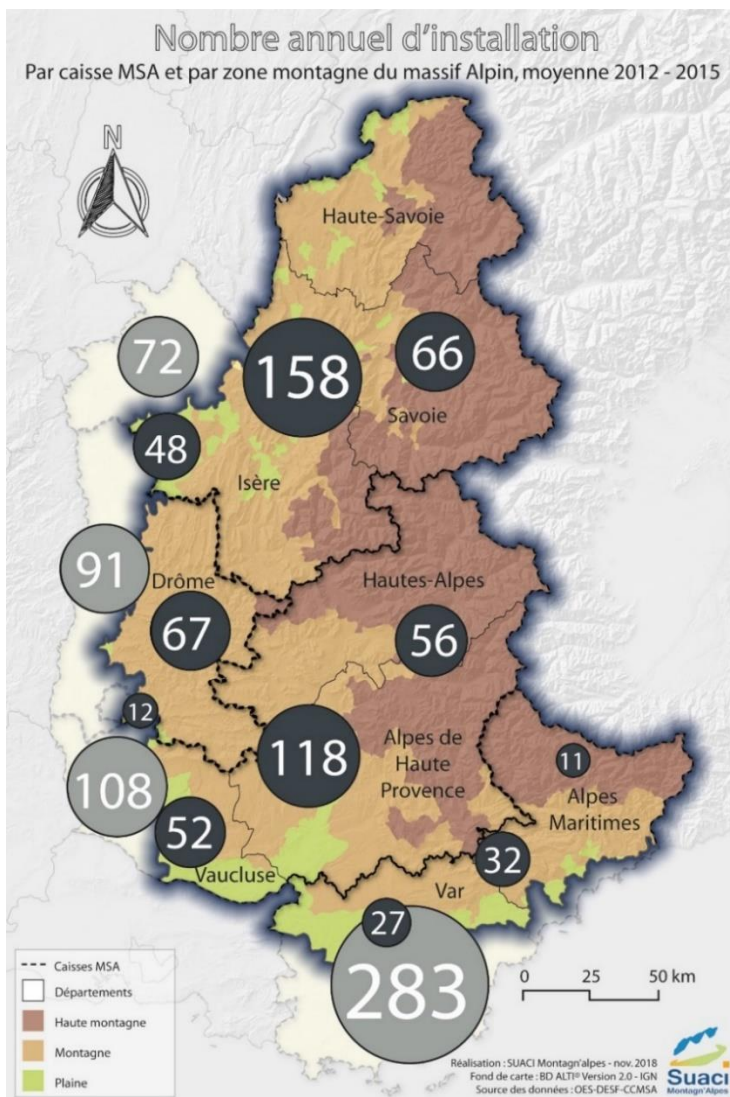


Figure 7 : Carte du nombre d'installation par caisse msa et zone montagne

En moyenne, on dénombre 645 installations par an sur le massif :

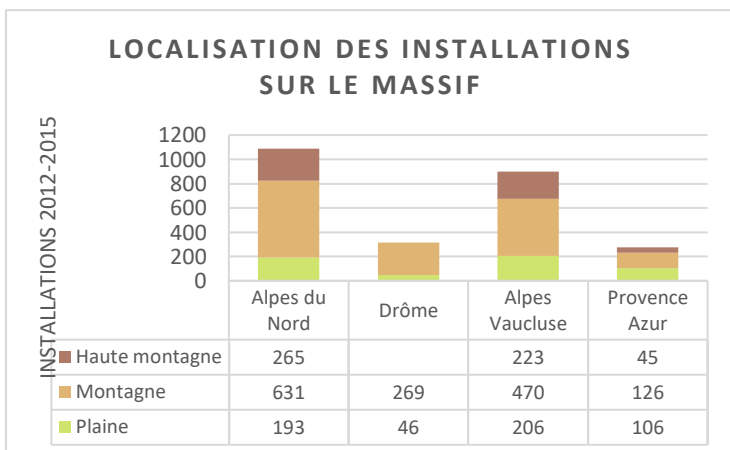
- 21% en plaine
- 58% en montagne
- 21% en haute montagne

La Figure 7 ci-contre présente la localisation des installations annuelles moyennes sur la période, réparties par caisse MSA et par zone défavorisée.

Entre 2012 et 2015, on dénombre 2 580 installations sur le massif alpin, soit en moyenne 645 installations par an. Cela représente 4,8% des installations françaises (contre environ 4% des exploitations en 2010). Le massif bénéficie donc d'un relatif dynamisme à l'installation.

Les installations se font à 54,4% côté Alpes du Nord (contre 62,7% des exploitations en 2010), et à 45,6% côté Alpes du Sud.

Indications de lecture de la carte : Sur la caisse MSA des Alpes du Nord, on dénombre en moyenne 66 installations annuelles en haute-montagne, 158 en montagne et 48 en plaine.



Attention, 72 installations concernent la plaine de l'Isère, située hors du massif.

Tableau 4 ci-contre : Localisation des installations sur le massif des Alpes entre 2012 et 2015
A des fins de calculs, le secret statistique S a été remplacé arbitrairement par un 1.

GROUPE MONTAGNE ALPES

2.1.1. Caractéristique des installés par zone (âge)

	Nombre d'installation 2012 - 2015	Dont moins de 40 ans	Part des moins de 40 ans
Plaine du massif	551	295	54 %
Montagne	1 496	1048	71 %
Haute montagne	533	374	70 %
TOTAL ALPES	2 580	1 717	67 %

Tableau 5 : Part des installés agricoles ayant moins de 40 ans (source : OES-DESF-CCMSA)
A des fins de calculs, le secret statistique S a été remplacé arbitrairement par un 1.

En montagne et haute-montagne, les installations concernent à 70% des moins de 40 ans, potentiellement éligibles à la DJA. En plaine, l'installation est plus diversifiée et les jeunes de moins de 40 ans sont tout juste majoritaires (54%). De ce fait, les installations non aidées sont également plus nombreuses. (Tableau 5).

2.1.2. Part des installations aidées et non aidées.

La MSA recense chaque année, le nombre total d'installés en distinguant ceux qui ont moins de 40 ans et sont potentiellement éligibles à la DJA. Nous avons recensé par ailleurs les installations aidées (avec DJA) à partir des demandes de DJA individuelle. Par déduction, nous pouvons ainsi connaître le nombre d'installés ayant moins de 40 ans et s'installant néanmoins sans aides.

A NOTER : Les installations aidées de la zone de plaine du massif n'étant pas recensées dans notre étude de façon homogène, les installations de plaine ne sont pas considérées dans l'analyse qui suit.

Installés non aidés = installés totaux MSA – installés aidés

Cette méthode de calcul est également celle utilisée dans les études de l'ASP.

L'Atlas de l'installation de 2013 (ASP, 2013) met ainsi en évidence à l'échelle nationale que les installations non aidées concernent particulièrement les productions viticoles et en grandes cultures, tandis que les installations en élevage, et particulièrement en élevage bovin lait, sont généralement aidées.

Pourtant, si la part d'installations non aidées est importante sur le sud du massif (plus des deux tiers), elle apparaît également importante dans les Alpes du nord, notamment en haute-montagne où l'élevage bovin lait prédomine pourtant nettement :

GROUPE MONTAGNE ALPES

On note, en moyenne, 40% d'installations aidées et 60% d'installations non aidées sur la montagne alpine.

On note en moyenne :

- 40% d'installations aidées
- 60% d'installations non aidées

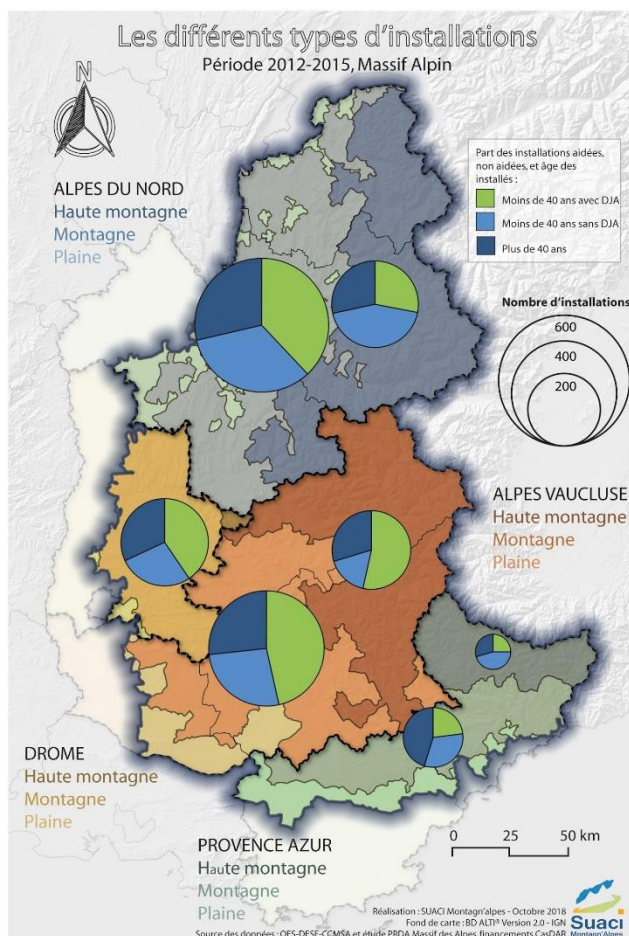


Figure 8 : carte des différents types d'installations (avec DJA, sans DJA, non éligible)

En moyenne sur l'ensemble du massif, la proportion de chaque catégorie d'installés semble identique en montagne et haute montagne (Figure 9) :

Néanmoins la répartition géographique des installations montre des différences importantes (Figure 8 et Tableau 6) : un taux d'installation aidée particulièrement faible sur la zone méditerranéenne, mais qui est proche des 50% nationaux dans la montagne des Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Vaucluse, par exemple.

Dans le détail :

- 39 % de moins de 40 ans avec DJA
- 31 % de moins de 40 ans sans DJA
- 30 % de plus de 40 ans

A titre de comparaison on pourra se référer à l'étude nationale 2012 de l'ASP sur les installations sans DJA, qui couvre la période 2001-2009 :

	FRANCE 2001-2009	Rhône-Alpes 2001-2009	PACA 2001-2009	ALPES 2012-2015
1	53 %	51 %	34 %	39 %
2	21 %	24 %	31 %	31 %
3	26 %	25 %	35 %	30 %

1 : Installation avant 40 ans **avec DJA**

2 : Installation avant 40 ans **sans DJA**

3 : Installation après 40 ans

La répartition entre les différents types d'installés semble proche de celle qui existe en PACA. Par rapport à la moyenne nationale, c'est-à-dire notamment nettement moins d'installation aidées.

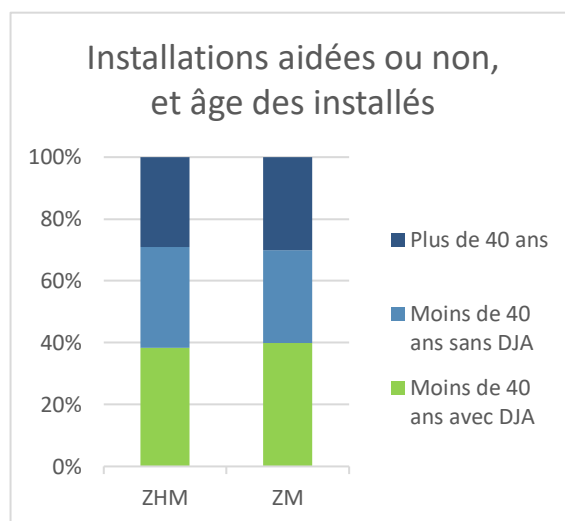


Figure 9 : part des installations aidées et âge des installés

GRUPE MONTAGNE ALPES

		Plus de 40 ans	Moins de 40 ans sans DJA	Part moins 40 ans sans DJA	Moins de 40 ans avec DJA	Part totale d'installation non aidée
Alpes du Nord (38/73/74)	Haute montagne	75	115	61%	74	72%
	Montagne	181	211	47%	240	62%
Drôme (26)	Haute montagne					
	Montagne	86	74	40%	109	59%
Alpes Vaucluse (04/05/84)	Haute montagne	65	37	24%	117	47%
	Montagne	126	126	37%	219	53%
Provence Azur (83/06)	Haute montagne	13	20	65%	11	74%
	Montagne	57	40	58%	29	77%

Tableau 6 : part d'installation non aidée par caisse MSA et par zone montagne (sources : OES-DESF-CCMSA et étude des DJA)

La part des installations non aidées, tous âges confondus, est importante : de 47% en haute montagne de la zone Alpes Vaucluse à plus de 70% en Provence Azur et en haute montagne des Alpes du Nord (Tableau 6)

Pour ces zones, le constat est le même pour les installés de moins de 40 ans : l'installation non aidée concerne plus de la moitié d'entre eux (58 à 65%). Elle est plus modérée, autour de 40%, pour la montagne des Alpes du Nord et de la Drôme, et la montagne d'Alpes Vaucluse (04/05/84). (Tableau 6)

L'installation non aidée concerne tous types de candidats, y compris des individus de moins de 40 ans.

L'installation non aidée concerne tous types de candidats, y compris des individus de moins de 40 ans.

A l'inverse on peut donc noter que les départements de la zone Alpes Vaucluse (à savoir Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Vaucluse) se distinguent, avec un fort taux d'installation aidée chez les moins de 40 ans : plus de 60% de façon globale, et plus de 75% sur la zone de haute montagne.

Voir détail en Figure 8.

A noter : les données utilisées prennent en compte les installations recensées à la MSA sans considération de revenu, c'est-à-dire les installations à titre exclusif, mais aussi principal et secondaire (moins de 50% du revenu total assuré par l'activité agricole)

2.1.3. Part des installations aidées par production

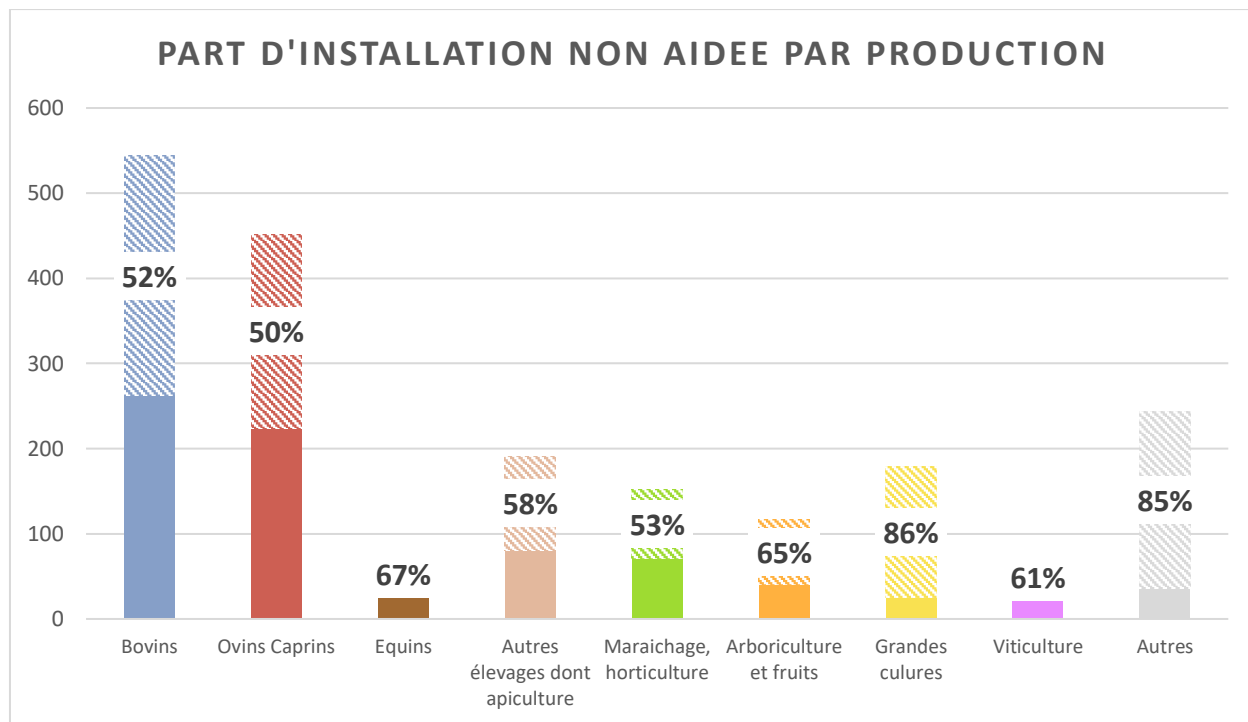
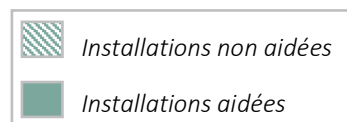


Figure 10 : Nombre d'installation par production et part d'installations non aidées

DIFFÉRENCE DE PRODUCTION DES INSTALLATIONS

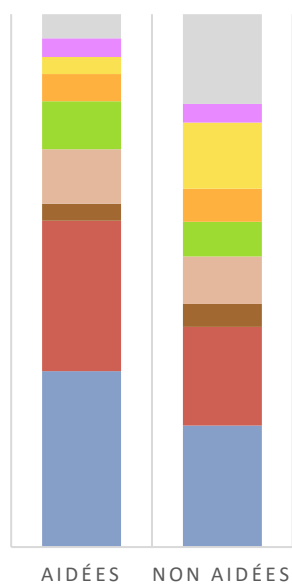


Figure 11 : Part des différentes productions pour les installations aidées et non aidées

Les installations aidées correspondent principalement aux élevages « traditionnels », majoritaires sur le massif : 50% d'installations aidées en ovins et caprins, 48% d'installations aidées en bovin lait. Elles concernent également le maraîchage, pour lequel 47% des installations sont aidées. (Figure 10)

En revanche, certaines productions sont particulièrement peu aidées : on peut citer notamment les grandes cultures (14% d'installations aidées). En situation intermédiaire, on trouve aussi les équins (33% d'installations aidées), l'arboriculture et autres fruits (35%), et la viticulture (39%).

De façon générale, les installations non aidées semblent plus diversifiées que les installations aidées, qui concernent principalement les productions d'élevage, majoritaires sur le massif : bovins, ovins, caprins. (Figure 11)

A NOTER : Ces graphiques concernent uniquement les zones de montagne et haute-montagne. La plaine du massif n'est pas considérée.

A NOTER : La part importante d'installations non aidées dans certaines productions doit être gardée en tête lors de l'analyse des données issues des demandes de DJA analysées dans notre étude. Pour ces productions peu aidées, notre vision de l'installation est plus que partielle.

GROUPE MONTAGNE ALPES

2.1. LES INSTALLATIONS GLOBALES (MSA)

2.1.1. Production principale des installés

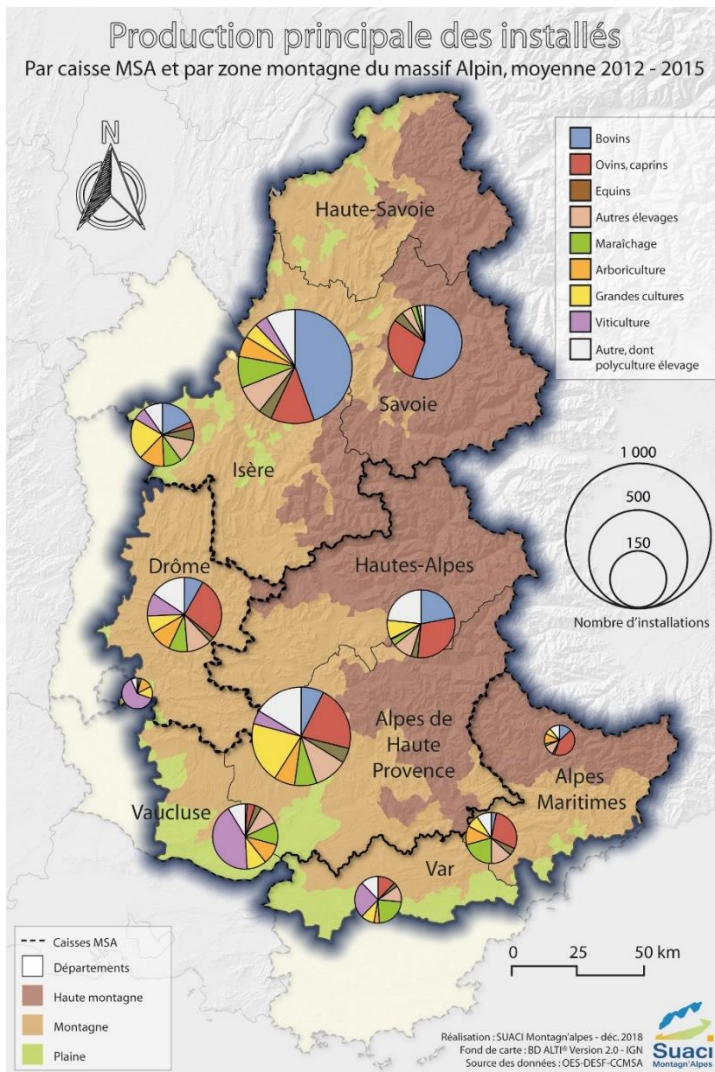


Figure 12 : Carte des productions principales à l'installation

la zone Alpes Vaucluse, les élevages bovins sont présents également, partagés entre bovins viande et bovins lait. (Figure 12)

La zone de montagne est plus diversifiée que la haute montagne, on note beaucoup plus de cultures végétales : notamment des grandes cultures dans la zone Alpes Vaucluse (en jaune), du maraîchage/horticulture sur la zone Provence Azur au sud (en vert), et de l'arboriculture (en orange) ou de la viticulture (en violet). (Figure 13 et Tableau 7)

A titre de comparaison, l'élevage n'est plus majoritaire en plaine : on retrouve beaucoup de viticulture, notamment en Drôme et dans la zone Alpes Vaucluse, une importante part de maraîchage/horticulture et viticulture en zone Provence Azur, et des productions très diversifiées en plaine des Alpes du Nord : grandes cultures, arboriculture, maraîchage...

Les principales productions des nouveaux installés en montagne sont l'élevage bovin (27%), et l'élevage ovin et caprin (22%)

74% des installations sont en élevage, en montagne.

Sur le massif Alpin, le premier constat est que 74% des installations, soit 3 installations sur 4, se font avec une production principale en élevage. On retrouve notamment les productions traditionnelles de la zone : 27% d'installations en élevage bovin (principalement bovin lait dans les Alpes du Nord) et 22% en élevage ovin et caprin (principalement ovin).

En haute montagne, ce constat est particulièrement vrai : près de 40% des installations concernent l'élevage bovin et 30% des installations concernent l'élevage ovin et caprin (Figure 13 et Tableau 7) : on retrouve notamment une majorité d'élevages bovins dans les départements des Savoie et de l'Isère, et une majorité d'élevage ovins et caprins dans les Alpes-Maritimes, la Drôme, et la haute montagne des Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes. Les installations en élevages ovins et caprins sont malgré tout bien présentes au nord, notamment en zone haute montagne des Savoie et de l'Isère. Sur

GRUPE MONTAGNE ALPES

En moyenne on note 27% de pluriactifs sur la zone montagne (ZM ZHM).

Ces pluriactifs sont particulièrement nombreux en élevage équin, grandes cultures, viticulture et arboriculture... mais étonnamment, sont plus présents en haute montagne (31% des installés)

Si en moyenne 27% des installés sont pluriactifs en montagne (ZM + ZHM), il existe une importante disparité selon la production principale des éleveurs : de plus de 40% de pluriactifs en élevage équin et grandes cultures, à seulement 14% en maraîchage (Tableau 8).

Détail des chiffres en

	Nombre d'installation	Dont pluriactifs	Part des pluriactifs
Plaine du massif	545	151	28 %
Montagne	1 494	385	26 %
Haute montagne	526	163	31 %
TOTAL ALPES	2 565	699	27 %

Tableau 9 : Part des installés pluriactifs (source : OES-DESF-CCMSA)

La pluriactivité est par ailleurs plus importante en zone de haute montagne (31%) qu'en zone de montagne (26 %) ou de plaine (28 %). (Tableau 9)

En montagne (ZM + ZHM), la pluriactivité est de 29 % dans les Alpes du Nord, 27 % sur la zone Apes Vaucluse, 26 % en Drôme, et 19% sur la zone Provence azur. La plus grande part de pluriactivité dans les Alpes du Nord est probablement à mettre en lien avec le tourisme blanc.

3. RESULTATS DE L'ETUDE : L'INSTALLATION AIDEE SUR LE MASSIF ALPIN

3.1. LES INSTALLATIONS AIDEES : DESCRIPTION GLOBALE

3.1.1. Nombre et localisation

	Montagne	Haute montagne	TOTAL
Haute-Savoie	142	41	183
Savoie	55	46	101
Isère	112	9	121
Drôme	133	1	134
ALPES DU NORD	442	97	539
Hautes-Alpes	99	88	187
Alpes de Haute-P	135	53	188
Vaucluse	27	0	27
Var	17	0	17
Alpes Maritimes	18	15	33
ALPES DU SUD	296	156	452
TOTAL MASSIF	738	253	991

*En moyenne, on dénombre **198 installations aidées par an sur la montagne du massif Alpin :***

74 % en montagne

26 % en haute montagne

Tableau 10 : Nombre d'installations aidées par département et par zone montagne

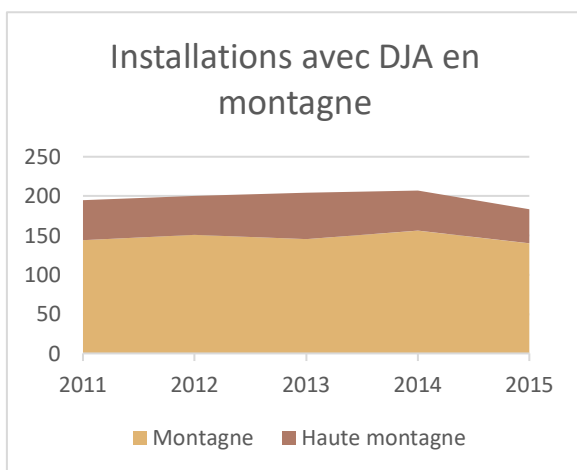


Figure 14 : Evolution des installations aidées alpines

Sur l'ensemble de la zone montagne du massif Alpin (ZM + ZHM), on dénombre 991 installations aidées sur la période 2011 - 2015 : cela correspond à une moyenne de 198 installations par an en montagne, répartie à 74% en montagne et 26% en haute montagne. (Tableau 10)

Ces installations sont localisées aussi bien au nord et au sud du massif : 54% dans les Alpes du Nord et 46% dans les Alpes du Sud.

En moyenne, on observe environ 150 installations avec DJA en montagne par an, et 50 en haute montagne.

Le nombre d'installations aidées est stable sur la période 2011-2015 en montagne comme en haute montagne, avec même une légère baisse en 2015 qui montre qu'il n'y a à priori pas « d'effet réforme PAC » qui aurait poussé les jeunes à s'installer plus rapidement. (Figure 14)

A NOTER : les installations sont restées stables jusqu'en 2017 côté Alpes du Nord, avec un pic d'installation en 2018 sur l'ensemble de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec la revalorisation de la DJA. Côté Sud, pour le Département des Hautes-Alpes, c'est l'année 2017 qui s'est avérée être une année record.

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.1.1. Profil du nouvel installé

3.1.1.1. Sexe

On retrouve 33% de femme parmi les nouveaux installés bénéficiant de la DJA sur le massif (31% en montagne et 40% en haute montagne), quand la moyenne nationale se situe entre 22 et 23% de 2010 à 2014 (sources : Graphagri, AGRESTE)

3.1.1.2. Age

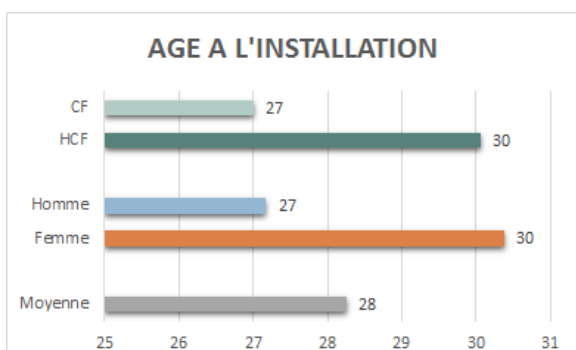


Figure 15 : Age à l'installation selon le profil

L'âge moyen à l'installation aidée est de 28 ans, avec des disparités selon le sexe et l'origine (Figure 15) :

- Les femmes s'installent plus tard que les hommes (en moyenne à plus de 30 ans, contre 27 ans chez les hommes).
- Les personnes s'installant hors du cadre familial s'installent également vers 30 ans, contre 27 chez les personnes s'installant dans le cadre familial.

Il y a de fait une ressemblance entre la pyramide des âges à l'installation des femmes et les pyramide des âges à l'installation des HCF. (Figure 16) On ne peut néanmoins pas interpréter cela en considérant que toutes les femmes sont HCF et tous les hommes dans le CF, car la proportion de hors cadre familial est comparable : 37% de femme s'installent hors cadre, et 31% des hommes.

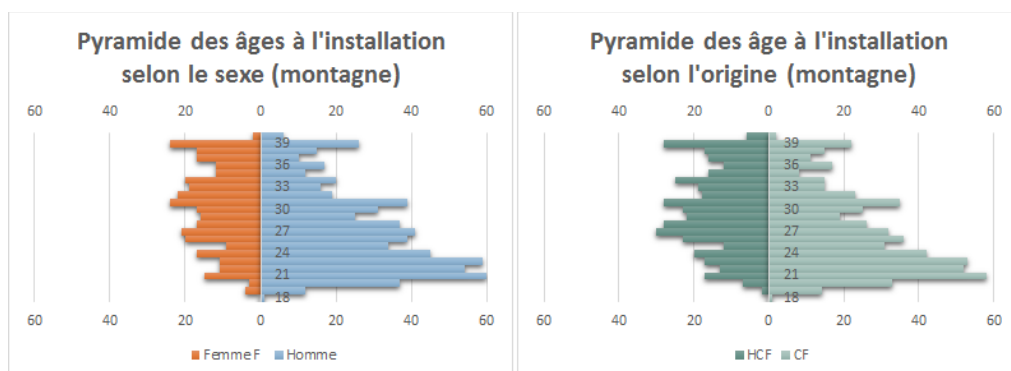


Figure 16 : Pyramides des âges à l'installation

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.1.1.1. Niveau de diplôme

NIVEAU DE DIPLOME PAR PRODUCTION

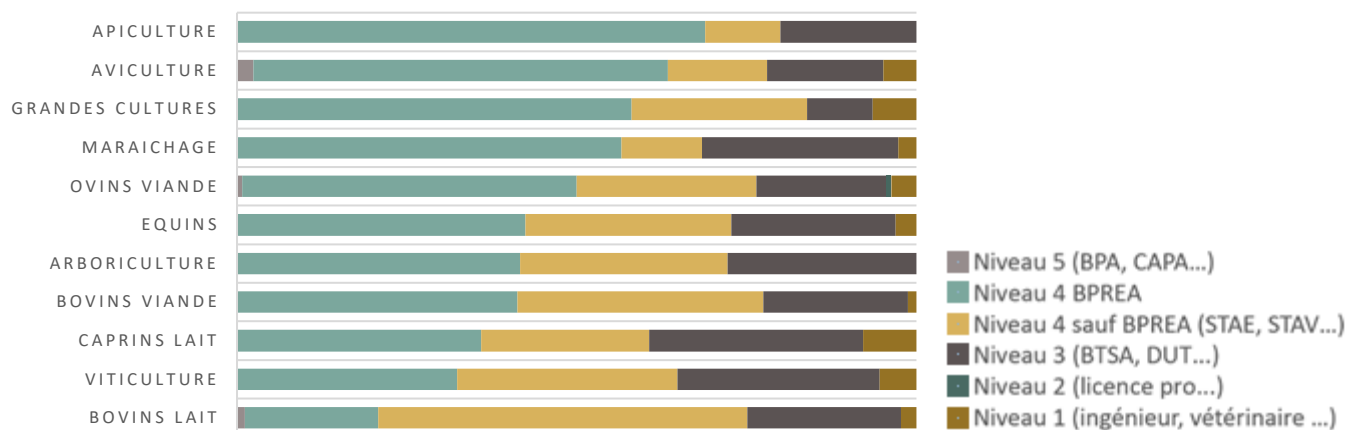


Figure 17: Niveau de diplôme des installés

Dans les Alpes, les agriculteurs s'installent principalement avec un diplôme de niveau Bac (69% des installés dans les Alpes du nord, et 78% des installés dans les Alpes du Sud). Les BPREA sont majoritaires.

Le niveau de diplôme est très variable selon la production principale à l'installation (Figure 17). Les installations en apiculture, aviculture, grandes cultures et maraîchage se font ainsi principalement avec une formation pour adulte (BPREA), quand les installés en bovin lait ont plus majoritairement un bac agricole. Les mieux formés (à partir du BTS) s'installent en élevage caprin, en viticulture et en maraîchage.

GRUPE MONTAGNE ALPES

3.1.1. Type d'installation (reprise, création...)

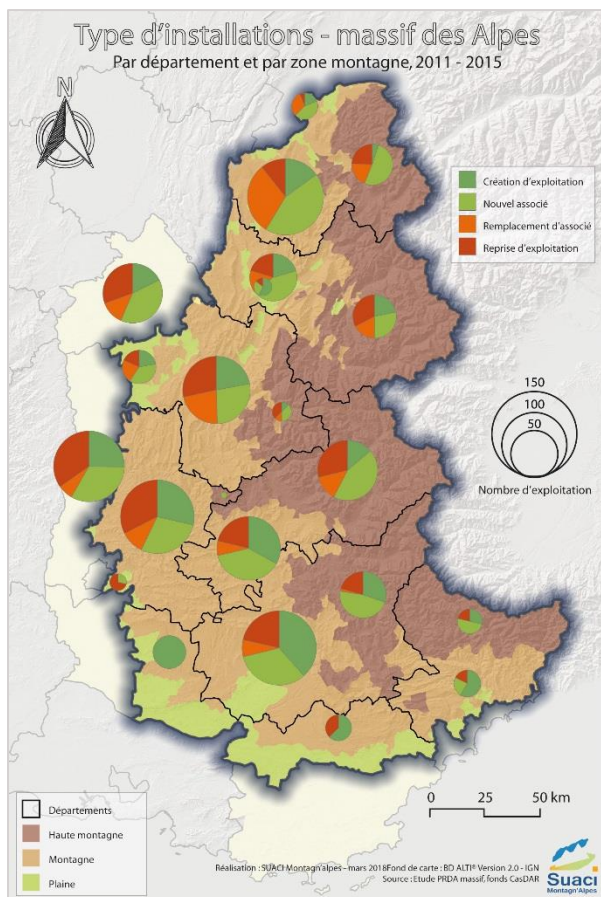


Figure 18 : Carte des types d'installation selon la localisation

60% des installations sur la zone montagne du massif Alpin sont des créations ou des nouveaux associés (développement d'exploitation)

L'agrandissement des exploitations existantes et la création de nouvelles exploitations concernent 60% des installations sur la zone montagne du massif, avec de fortes distinctions selon les productions, et par déduction selon les zones géographiques : ainsi les créations/agrandissements concernent 32 % des installations en viticulture, 39 % en

	ZM	ZHM
Création d'exploitation	27%	18%
Nouvel associé	32%	43%
Remplacement associé	14%	12%
Reprise d'exploitation	21%	26%

arboriculture, quand elles concernent plus de 85 % des installations dans les secteurs très dynamiques du maraîchage et de l'apiculture (respectivement 86 et 89%). (Figure 19)

La répartition géographique montre des différences entre départements, également en lien avec les productions. (Figure 18) A titre d'exemple, les installations sociétaires représentent les trois-quarts des installations dans les Savoie, où les GAEC laitiers sont prédominants.

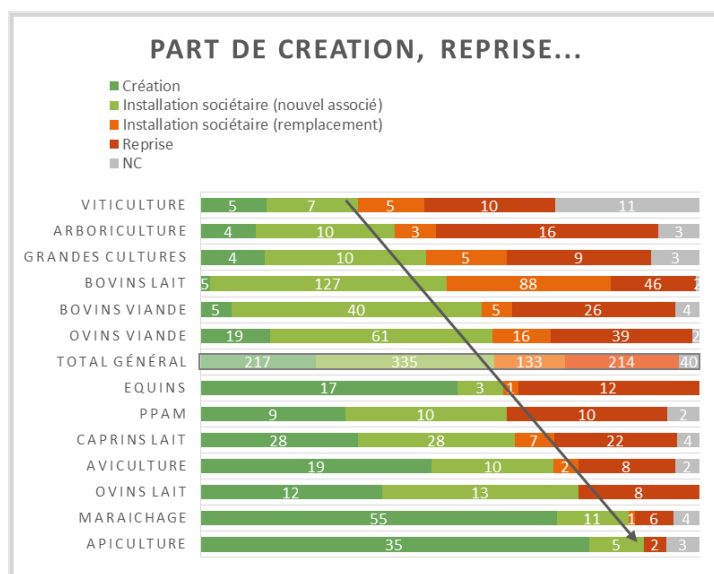


Figure 19 : Type d'installation selon la production principale

En moyenne sur la zone montagne du massif,

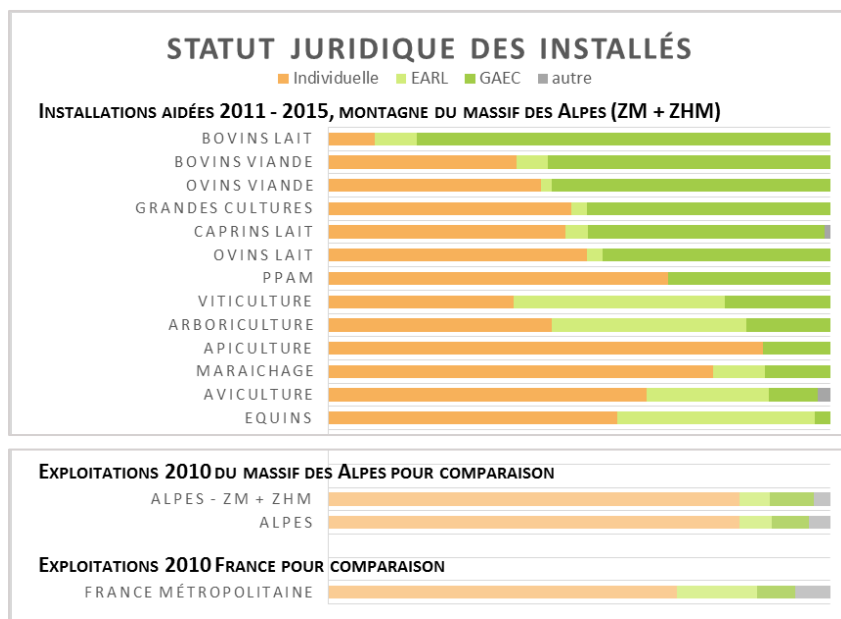
- 23% des installations sont des créations d'entreprise
- 23% sont des reprises d'exploitation.
- 50% des installations se font en société, dont 72 % en tant que nouvel associé (agrandissement), et 28% en remplacement d'associé.

Les créations donnent une tendance sur les nouvelles orientations.

Les créations et les nouveaux associés ont été regroupés, car ils impliquent nécessairement des changements et évolutions dans les structures (nouvel atelier...), contrairement aux reprises et remplacement d'associés.

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.1.2. Statut juridique (type de société : individuelle, GAEC...)



Sur l'ensemble du massif Alpin, 41% des installations ont lieu sur des exploitations individuelles, et 49% dans des GAEC. Cependant, la part de sociétés et d'exploitations individuelles diffère largement selon la production principale des installés, et par conséquent selon le lieu d'installation.

Ainsi, 77% des installations en maraîchage, et 87% des installations en apiculture sont individuelles. A contrario, les installations en bovin lait sont rarement individuelles (9%), et très majoritairement en GAEC (82%).

A l'échelle du massif, en 2010, les formes sociétaires concernaient seulement 18% des exploitations (30% à l'échelle nationale), et

plus de 80% des exploitations étaient individuelles. (Source : RA 2010)

Les installations recensées sur la période 2011-2015 montrent ainsi une nette avancée des formes sociétaires, même s'il convient de noter que sont traitées, d'une part, les exploitations (RA2010) et d'autre part, les individus (étude DJA), ce qui représente un biais pour la comparaison directe des données : par nature, les structures sociétaires concernent plus d'individus.

Le statut des EARL reste moins représenté que les deux statuts précédemment évoqués (exploitation individuelle et GAEC), et se retrouve presque exclusivement dans les installations viticoles (42%), arboricoles (39%), équinnes (39%) et, dans une moindre mesure, avicoles (24%).

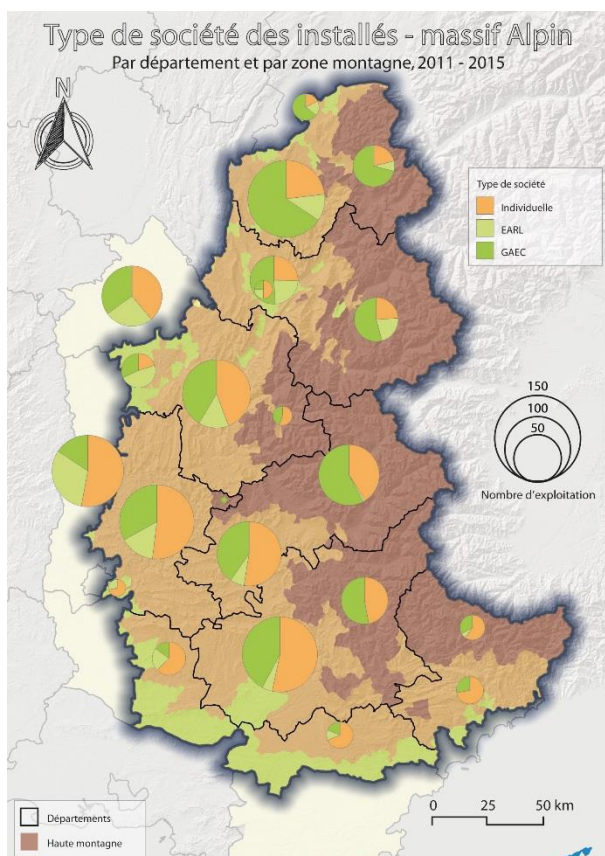


Figure 21 : Carte des statuts juridiques à l'installation selon la localisation

Principales différences entre GAEC et EARL :

- Transparence GAEC pour la PAC (GAEC totaux) et cumul de plafonds d'aides PAC ou aides de l'Etat.
- Possibilité d'associés non exploitants en EARL
- Possibilité d'EARL unipersonnelle

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.1.1. Production principale à l'installation, et productions secondaires

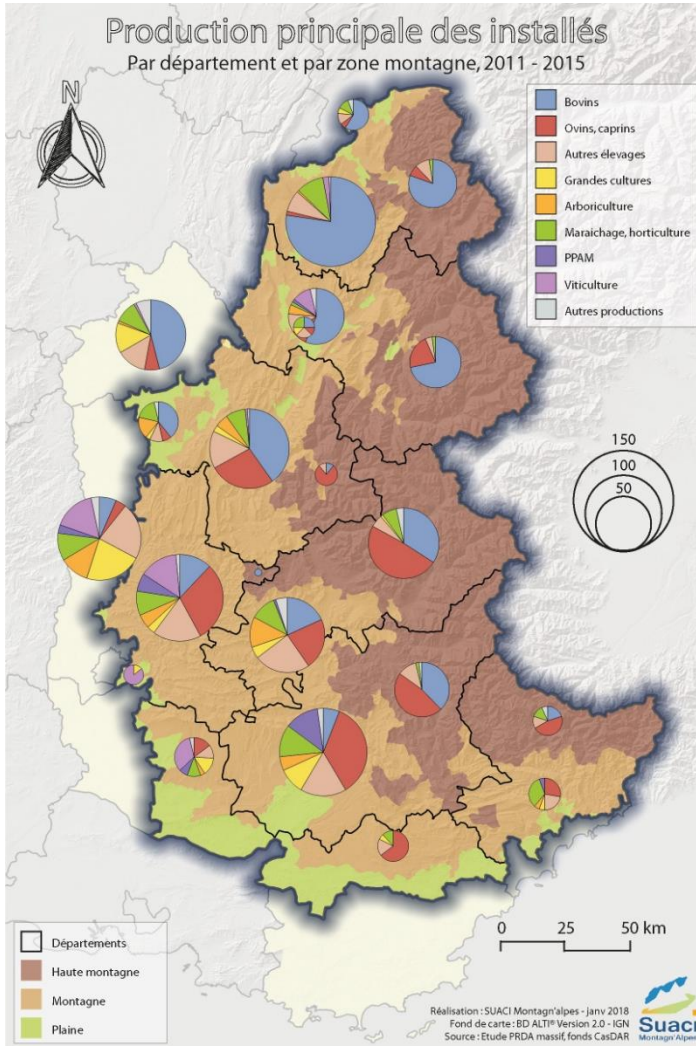


Figure 22 : Production principale à l'installation (installation aidée)

La Figure 22 et la Figure 23 mettent en évidence les productions principales à l'installation : bovins lait dans les Savoie, ovins viande dans les Alpes du Sud, viticulture dans la montagne du Vaucluse, maraîchage et horticulture sur la côté des Alpes Maritimes...

Néanmoins, les productions sont rarement uniques sur les exploitations, et près de 40% d'entre elles ont des productions secondaires. Ainsi 90% des installés en PPAM, et 70% des installés en aviculture s'installent avec d'autres productions : notamment grandes cultures, ovins viande ;

Les installés en bovin lait associent fréquemment un atelier bovin viande, tout comme les installés en grandes cultures.

Les installés en maraîchage ont souvent un atelier complémentaire : arboriculture, petits fruits ou aviculture.

En viticulture, on trouve fréquemment un atelier arboriculture, plus rarement un atelier PPAM ou grandes cultures.

Voir détail des productions secondaires et tertiaires en ANNEXE 13

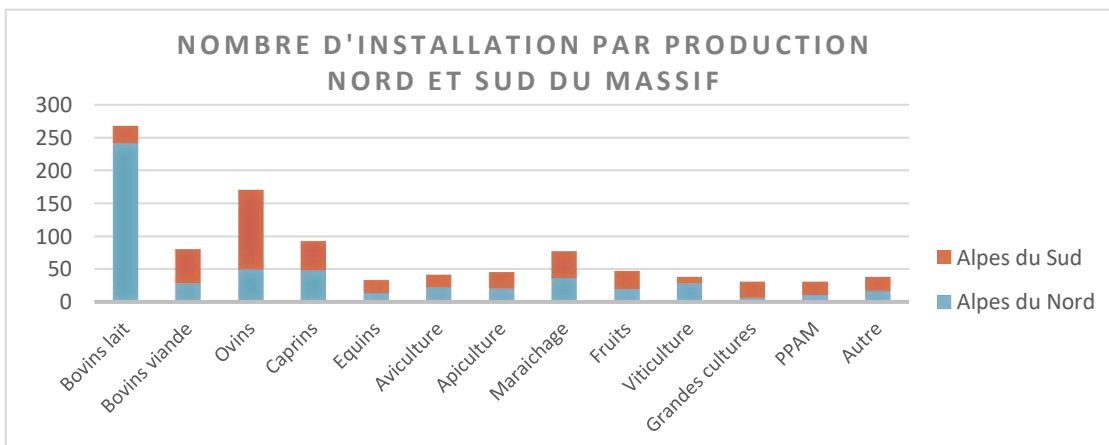


Figure 23 : Nombre d'installation par production, Alpes du Nord et Alpes du Sud

GRUPE MONTAGNE ALPES

3.1.2. Valorisation et diversification

Valorisation et diversification

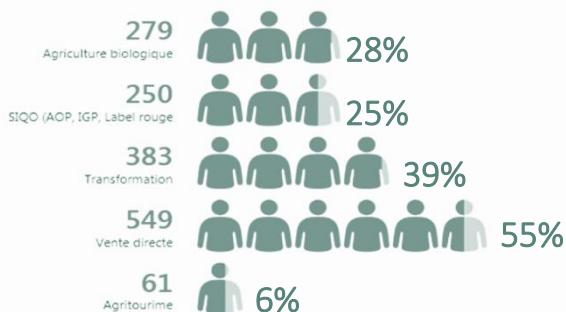


Figure 24 : Part des installés ayant un projet de différenciation ou valorisation

76% des nouveaux installés
ont dans leur projet une stratégie de différenciation ou de valorisation

Notre précédente étude s'intitulait : « Qualité et proximité, deux atouts à développer sur le massif ». Les projets d'installation reprennent parfaitement ce concept puisque 76% des installations ont une stratégie de différenciation ou de valorisation dans leur projet : soit une production en agriculture biologique ou sous autre signe officiel de qualité (label rouge, AOC, IGP), soit de la transformation, soit la vente directe de tout ou partie de leur production, soit une activité complémentaire agritouristique. (Figure 24)

Ils se tournent de plus en plus vers la vente directe, dans toutes les productions y compris la viande. (Figure 25) En 2010, un tiers des exploitations alpines pratiquaient la vente directe (source recensement agricole). Entre 2011 et 2015, 55% des projets d'installation aidée intègrent de la vente directe. **La quasi-totalité des installés en maraîchage ou élevage caprin prévoient de faire de la vente directe.**

Part de vente directe : exploitations 2010 et installations

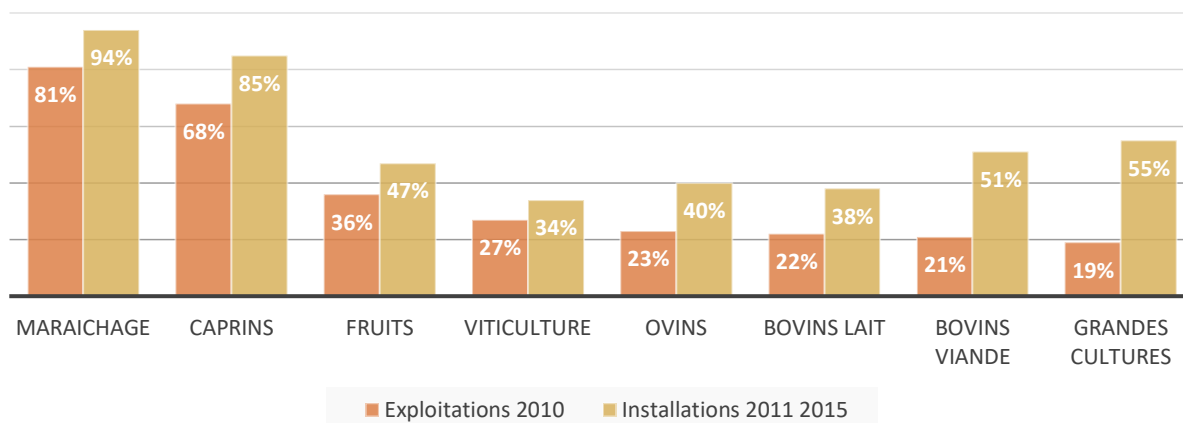
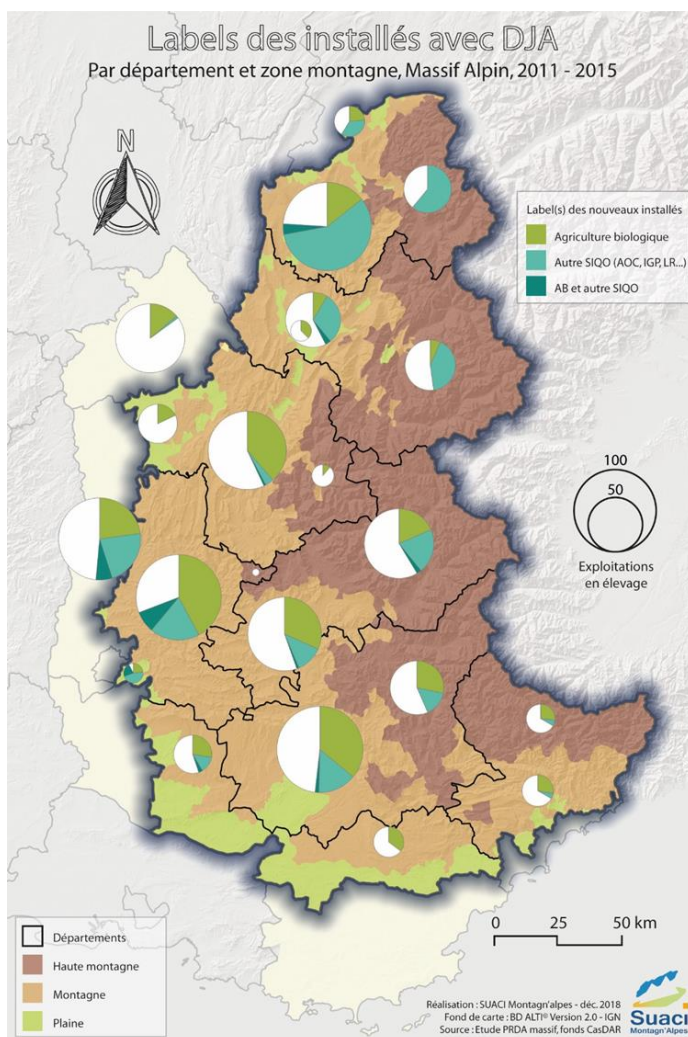


Figure 25 : évolution part exploitation pratiquant la VD en 2010 / part des installés 2011-2015 qui prévoient de pratiquer la VD

La part d'installés ayant dans son projet de la transformation est également importante (39%). L'agritourisme est en revanche plutôt un projet développé dans un deuxième temps, ce qui explique la faible part d'installés qui en intègre dans leur projet (6%). Ceux qui pratiquent de l'agritourisme le font principalement via des activités pédagogiques (39 installés) et via de l'hébergement de type gîte ou camping à la ferme (30 installés).



Les labels : Agriculture biologique et autres SIQO (label rouge, AOC, IGP...) sont particulièrement représentés et concernent 51% des nouveaux installés.

Les labels choisis dépendent néanmoins des zones : une majorité de label agriculture biologique en Drôme, Département historiquement précurseur, et en Isère ; et à l'inverse, majorité de labels géographiques (AOC, IGP) dans les Savoie, notamment pour les fromages. (Figure 26)

1 nouvel installé sur 2 a un projet de label : agriculture biologique (28% des installés) et/ou signe officiel de qualité et d'origine (25% des installés)

Le poids de l'agriculture biologique est particulièrement élevé en Drôme où il existe un lien historique entre le département et le mode de production. Ainsi, la Drôme se démarque aussi bien en 2010 (22% des exploitations au recensement agricole) que dans les projets des nouveaux installés (50% des projets). C'est encore en Drôme que l'on retrouve une majorité de doubles labels : AOC et agriculture biologique / IGP et agriculture biologique. Cela concerne notamment les vins de la région de Die.

Au global sur la zone montagne du massif, 28% soit près du tiers des installés ont un projet d'agriculture biologique, ce qui concerne 20% des surfaces. A titre de comparaison, en 2010, 8 % des exploitations et 9,5 % des surfaces agricoles étaient en agriculture biologique (4% des exploitations au niveau national). (Tableau 11)

	RA 2010		Installations aidées 2011-2015	
	Exploitation en AB	Surfaces* en AB	Installés en AB	Surfaces* en AB
Alpes du Nord hors Drôme	4 %	3,8 %	19 %	12 %
Drôme	22 %	25 %	50 %	37 %
Alpes du Sud	9 %	11 %	30 %	23 %
TOTAL ALPES	8 %	9,5 %	28 %	20 %
FRANCE	4 %	4 %		

Tableau 11 : Part de bio (exploitation, installés et surfaces) au RA 2010 et dans les installations aidées 2011-2015.

GROUPE MONTAGNE ALPES

**à noter : la surface exprimée dans ce tableau concerne la surface totale des exploitations en agriculture biologique, logiquement supérieure à la surface cultivée en agriculture biologique*

Si les chiffres ne sont pas directement comparables (les premiers concernent l'ensemble des exploitations quand les seconds concernent des individus, et uniquement en installation aidée), le constat reste que l'agriculture biologique est bien présente dans les projets d'installation, et semble même gagner en importance.

Selon les productions, la conversion vers l'agriculture biologique est plus ou moins rapide : le maraîchage semble notamment s'orienter très massivement vers la bio : en 2000, on comptait 12% d'exploitants en AB, en 2010 28%, et sur la période étudiée, plus de 80% des maraîchers qui s'installent veulent être en agriculture biologique. L'agriculture biologique paraît aussi en fort développement en grandes cultures : 3% des exploitations en 2000, 9% en 2010, et 43% des installations. De la même façon les élevages bovins viande passent de 4% d'exploitations en AB en 2010 à 25% des projets d'installation 2011-2015. L'élevage caprin poursuit sa progression : 24% des installations pour 16% d'exploitations bio en 2010. L'élevage ovin qui n'avait que 6% d'élevage bio présente 18% des installations en bio. En bovin lait et arboriculture, productions qui étaient peu concernées par l'agriculture biologique, des projets d'installation AB commencent à émerger. Dans ces deux productions, ce sont néanmoins les signes de qualité qui sont privilégiés. (Figure 27)

L'agriculture biologique concerne plus de 80% des projets d'installation en maraîchage.

A termes, on peut se demander si la montée de l'agriculture biologique ne remettra pas en cause les autres SIQO.

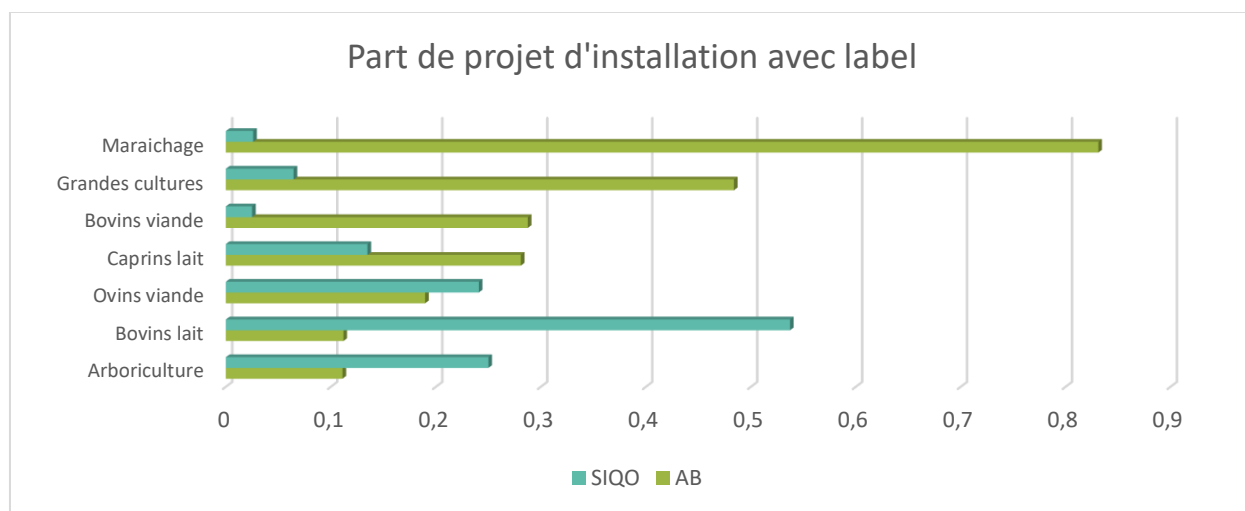


Figure 27: Part de projet d'installation aidée avec label, par production principale

Les bovins lait et arboriculture font plus souvent l'objet de projet d'installation avec d'autres labels (AOC, IGP, LR) : plus de 50% des projets d'installation en bovin lait, et 25% des projets d'installation en arboriculture.

GRUPE MONTAGNE ALPES

	AOC (hors vin)	IGP (hors vin)	AOP / IGP viticoles	Label rouge	AB	Tous SIQO
Bovins	87 %	48 %	3 %	-	19 %	36 %
Ovins, caprins	10 %	37 %	-	78 %	23 %	25 %
Maraîchage	-	-	3 %	-	23 %	12 %
Viticulture	-	-	81 %	-	4 %	7 %
Autres productions	4 %	15 %	13 %	22 %	30 %	21 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 12 : Contribution aux SIQO selon la production principale

On peut notamment relever la part importante de labels en élevage bovin lait : 46% d'AOC Reblochon, 29% d'IGP Tomme Emmental, 15% d'AOC Beaufort et 13% d'AOC Abondance. En arboriculture également, les labels sont nombreux : AOC noix de Grenoble, IGP pommes et poires de Savoie, AOC Olives de Nyons notamment.

En ovin viande, un projet sur quatre est sous signe de qualité : IGP Label Rouge agneau de Sisteron.

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.2. ZOOM SUR LES INSTALLATIONS HORS CADRE FAMILIAL

Attention, HCF ne signifie pas « sans origine agricole ». Un nouvel installé fils d'agriculteur, mais qui s'installe sur une structure toute autre que celle de ses parents sera considéré comme s'installant HCF.

Sur l'ensemble du massif, 40% des jeunes avec DJA s'installent hors du cadre familial (période 2011-2015). Par comparaison, ce chiffre s'élève à 28% au niveau national en 2011 et 2013, 30% en 2014.

Les installations hors du cadre familial représentent 40% des installations sur le massif :

- 33% des installations en haute montagne
- 43 % des installations en montagne

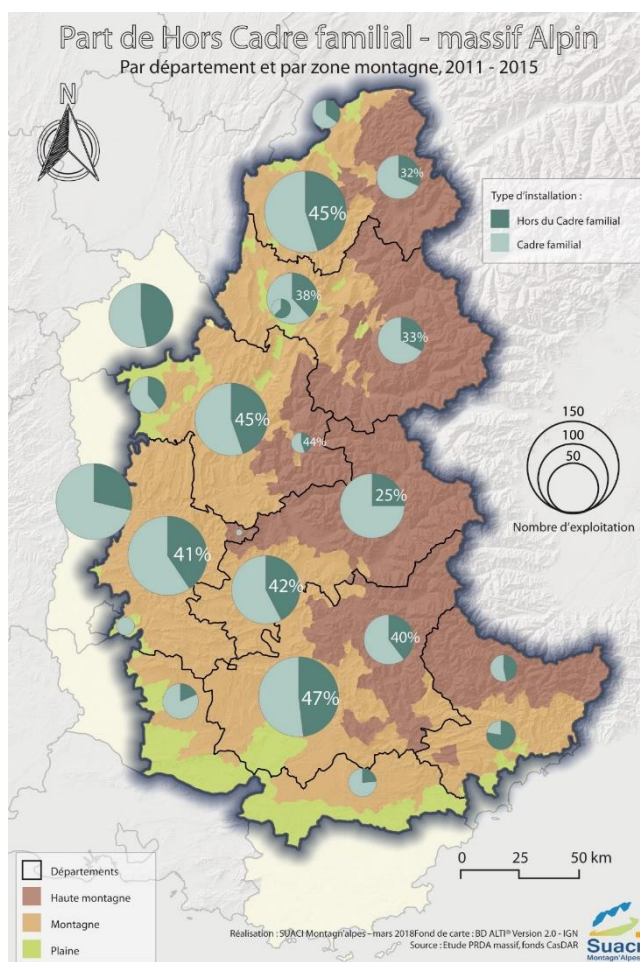


Figure 28 : Part de Hors cadre par zone montagne

Ils sont particulièrement nombreux dans les Alpes Maritimes (ZM), et plutôt nombreux dans les Alpes de Haute-Provence et l'Isère (plus de 40%). En revanche, ils sont peu nombreux en plaine Drômoise, dans le Vaucluse, et en haute montagne dans les Savoie et les Hautes-Alpes (Figure 28)

3.2.1. Des installés plus âgés

Les nouveaux installés qui s'installent hors cadre familial sont en moyenne plus âgés que ceux qui s'installent dans le cadre familial : 30 ans en moyenne, contre 27 ans dans le cadre familial.

Ce sont des femmes à 37% (31% pour ceux s'installant dans le cadre familial).

La moitié d'entre eux est titulaire d'un BPREA (47% des HCF contre 37% de ceux qui s'installent dans le CF), et ils ont moins souvent des bacs professionnels par comparaison avec ceux s'installant dans le cadre familial.

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.2.2. Des installés qui créent des exploitations

Les nouveaux installés qui s'installent hors du cadre familial sont 53% à créer des sociétés, contre 6% pour ceux qui s'installent dans le cadre familial, soit 9 fois plus de création d'entreprise. En revanche il est moins fréquent qu'ils reprennent une exploitation existante : 20% seulement. **Figure 29**

Les formes sociétaires sont moins prisées des installés hors du cadre familial, et s'installent généralement en individuel : 64% d'entre eux, contre 28% pour les installés dans le cadre familial.

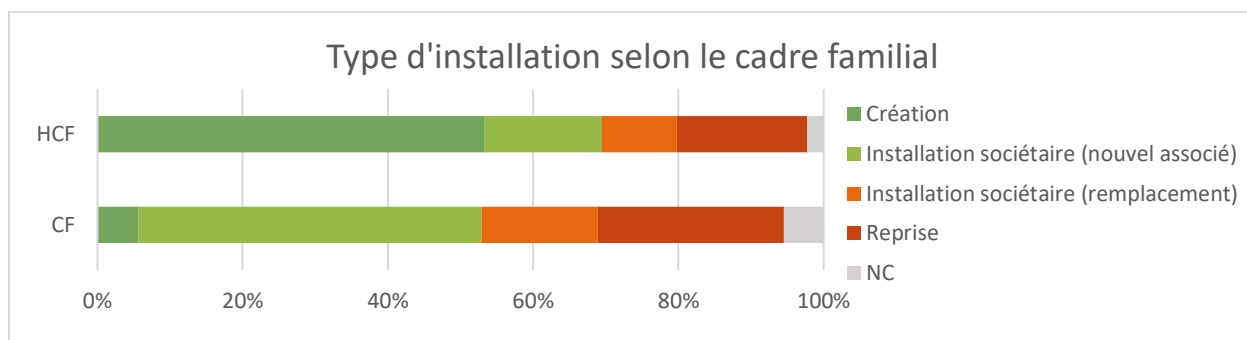


Figure 29 : type d'installation selon le cadre familial (installé avec DJA, 2011-2015)

Les installés HCF s'installent sur des surfaces plus réduites : la moitié d'entre eux s'installe avec moins de 6 hectares/associé en année 5. **Figure 30**

Ce chiffre est à mettre en relation avec les productions principales choisies pour ces installations hors du cadre familial : beaucoup de maraîchage, horticulture et apiculture, qui ne demandent que peu voire pas de surface.

En effet, les hors cadre s'installent beaucoup plus en maraîchage (15% contre 3% pour les CF), en apiculture (9% contre 1% pour les CF), et a contrario moins en bovins lait (20% contre 32% pour les CF) ou viande (4% contre 11% pour les CF) **Figure 31**

En maraîchage et apiculture, plus de 80% des installés sont HCF.

Figure 30 : surfaces à l'installation selon le cadre familial

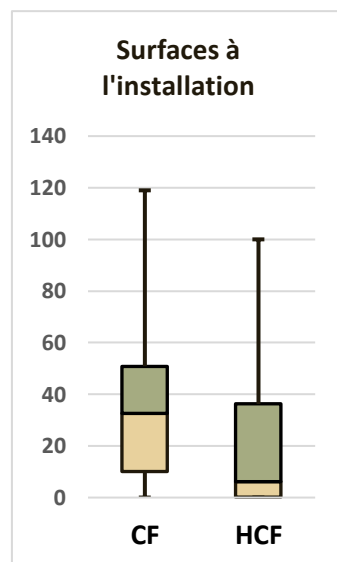
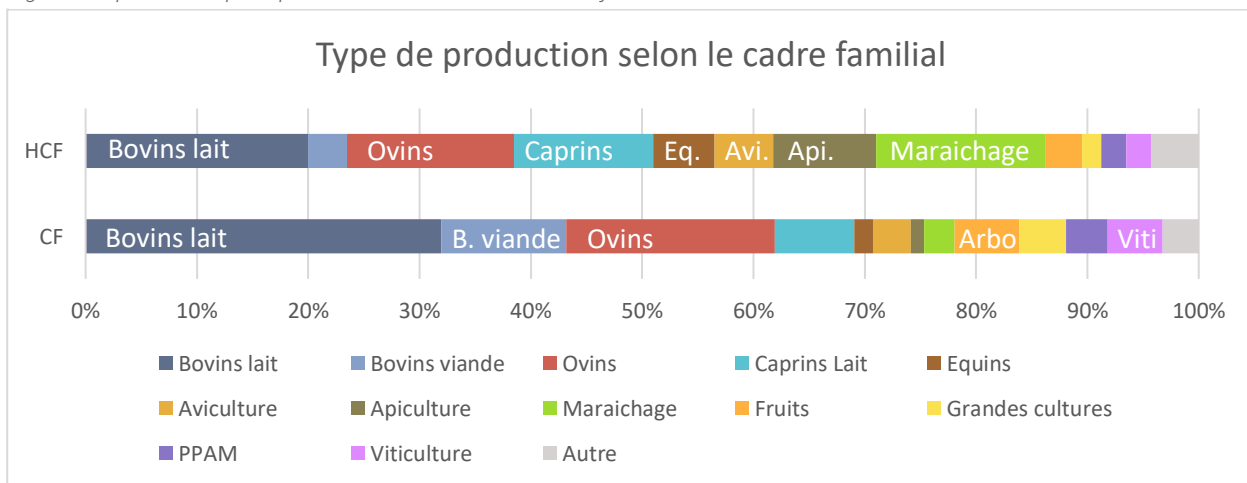


Figure 31 : production principale à l'installation selon le cadre familial



GROUPE MONTAGNE ALPES

3.2.1. Des installés qui ont plus de stratégies de différenciation

Les installés HCF s'installent plus souvent en agriculture biologique : 38% d'entre eux, contre 22% pour les installés dans le CF. En revanche, ils font moins appel aux autres labels (AOP, IGP, Label Rouge) : 20% des projets, contre 29% pour les projets des installés dans le cadre familial.

Les installés en hors cadre font également plus de transformation (46% des HCF transforment au moins une partie de leur production contre 34% dans le CF) et plus de vente directe (près de 70% des installés HCF font de la vente directe, contre 47% lorsqu'ils s'installent dans le CF).

3.2.1. Des investissements moindres mais des revenus prévisionnels similaires

Les installés hors du cadre familial investissent en moyenne moins que les installés dans le cadre familial (140 000 contre 200 000 €). Ces investissements sont à rapporter aux productions (moins d'installations et de bâtiments pour certaines productions) et à la taille des exploitations, plus petites pour les hors cadre.

Les revenus prévisionnels en N+5 semblent en revanche semblables, autour de 21 500€ pour les installés hors cadre comme pour les installés dans le cadre familial. Ces revenus prévisionnels sont toutefois très formatés dans le cadre des PPP, car ils doivent rentrer dans des grilles spécifiques : ils sont donc à prendre avec précaution.

3.3. LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'INSTALLATION

Les investissements à l'installation sont en moyenne de 180 000 €, avec de fortes disparités selon les productions.

*A titre d'exemple :
316 000 € en élevage bovin lait,
76 000 € en maraîchage*

Les investissements à l'installation s'avèrent particulièrement importants dans les secteurs de l'élevage (notamment bovin lait) et sur les cultures pérennes (arboriculture, viticulture).

A l'inverse, ils restent modérés dans les secteurs tels que l'apiculture et le maraîchage, ce qui pourrait expliquer que ces productions soient plus facilement accessibles aux installés hors du cadre familial.

Le graphique ci-dessous (Figure 32) montre la répartition des investissements à l'installation par production :

Répartition des investissements par production (sans les valeurs extrêmes)

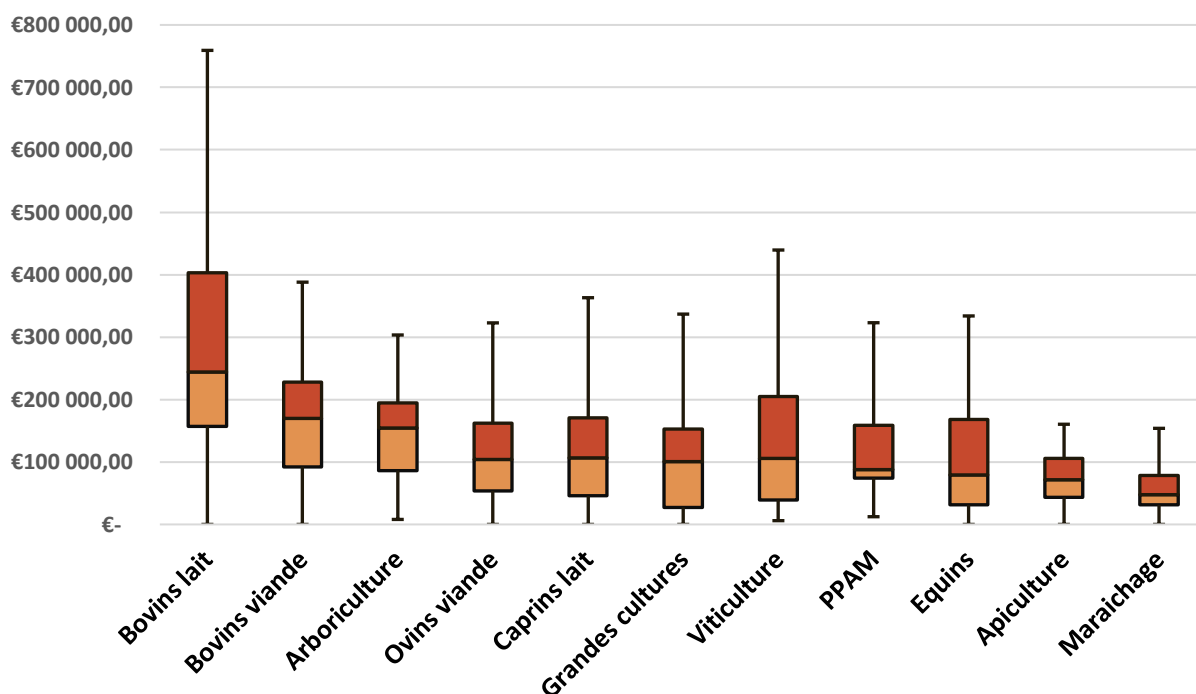
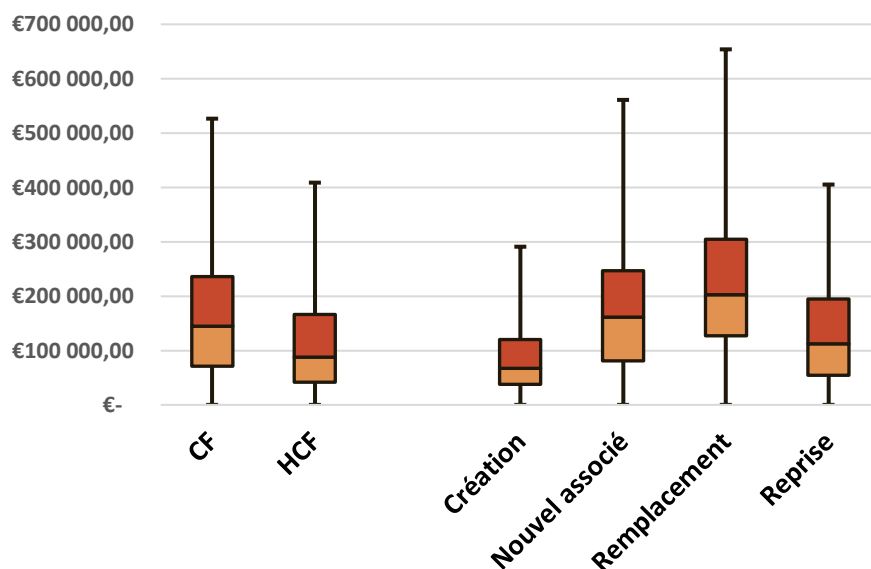


Figure 32 : Répartition des investissements à l'installation par type d'installation

Répartition des investissements selon le cadre familial et le type d'installation



Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le niveau d'investissement est plus important pour les installations dans le cadre familial et pour les installations sociétaires.

Les investissements les plus importants se font dans le cadre d'un remplacement d'associé.

(Figure 33)

Figure 33 : Répartition des investissements à l'installation par type d'installation

3.4. REVENUS ATTENDUS EN ANNEE N + 5

Répartition des revenus

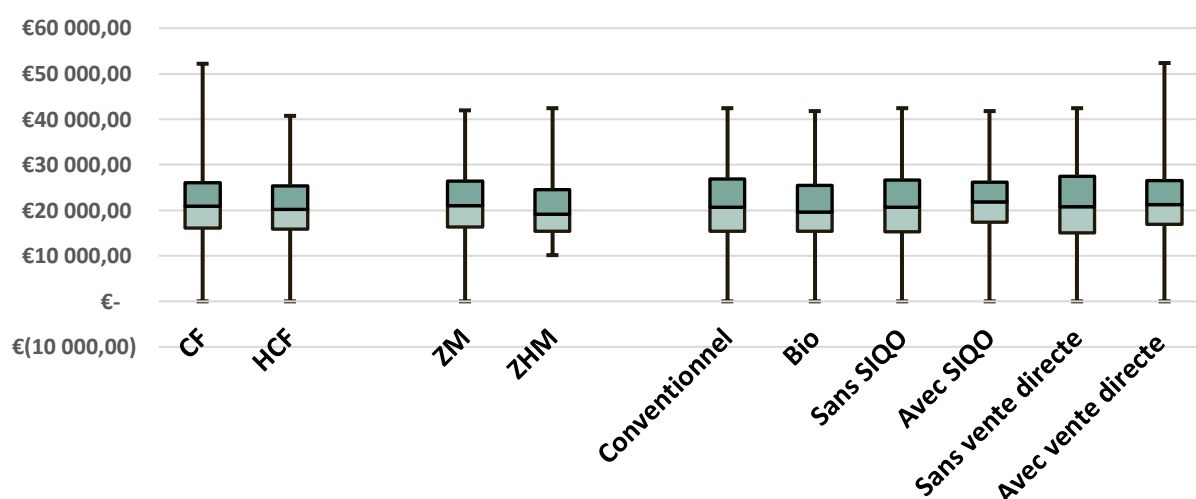


Figure 34 : Revenus attendus en année N + 5 selon différents critères de différenciation

Les revenus attendus en année 5, calculés dans les Plans d'Entreprise pour les demandes de DJA, ne sont a priori pas des indicateurs très pertinents : d'une part ils prennent en compte les annuités, les stratégies de financements, etc. et d'autres part ils doivent rentrer dans des grilles, ce qui les rend relativement homogènes, comme on peut le voir sur la Figure 34

GROUPE MONTAGNE ALPES

3.5. L'IMPORTANCE DES SURFACES PASTORALES POUR L'INSTALLATION EN MONTAGNE

Les surfaces pastorales sont particulièrement importantes pour les élevages du massif, c'est pourquoi ce paragraphe leur est spécifiquement dédié :

En considérant les surfaces des exploitations d'élevage (sans prendre en compte les alpages), **la moitié des élevages du massif ont des surfaces pastorales** avec des différences selon les zones : 44% des 494 élevages de montagne, et 72% des 226 élevages de haute montagne. Ces moyennes cachent néanmoins de gros écarts selon les départements. (Figure 35)

Par exemple, les éleveurs de haute montagne en Savoie sont majoritairement sans surfaces pastorales alors que 75% des éleveurs de Haute-Savoie en ont et que certains éleveurs ne s'installent que sur ces surfaces (71% des éleveurs du Var) (Tableau 13)

Les éleveurs avec surfaces pastorales sont fortement majoritaires dans le sud à partir d'une ligne Drôme/Hautes-Alpes, mais restent plutôt minoritaires au nord du massif, en particulier en Isère (2% des exploitations) et en Savoie (21% des exploitations) (Tableau 13 et Figure 35)

Département	Exploitation en élevage	Ayant des surfaces pastorales	Part	Ayant uniquement des surfaces pastorales	Part
Haute Savoie	155	58	37 %	2	1%
Savoie	85	18	21 %	4	5 %
Isère	94	2	2 %	2	2 %
Drôme	77	45	58 %	9	12 %
Hautes-Alpes	140	106	76 %	11	8 %
Alpes de Haute-Provence	130	118	91 %	20	15 %
Alpes Maritimes	20	17	85 %	13	65 %
Vaucluse	5	3	60 %	-	-
Var	14	11	79 %	10	71 %

Tableau 13 : Part des surfaces pastorales pour les installés avec élevage, par département

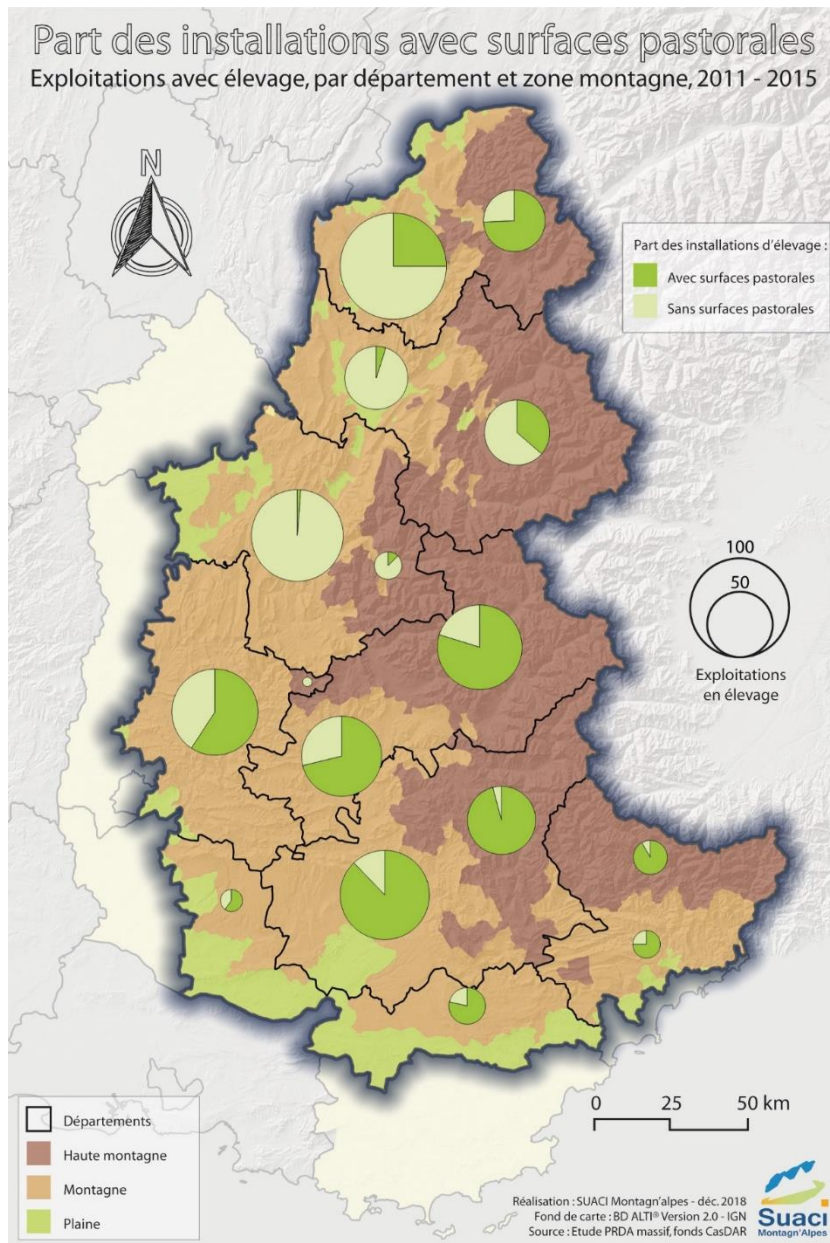
Pour ceux qui en ont, la surface pastorale moyenne est de **106 hectares en haute montagne**, et **108 hectares en montagne**. Pour ces exploitations, ces surfaces représentent ainsi en moyenne 67 % de leurs surfaces. (Tableau 14)

Zone	NB exploitations en élevage	Installations 2011-2015 : les surfaces pastorales				
		NB exploitation en ayant	Part	NB exploitation ayant uniquement des SP	Part	Surface pasto moyenne
ZHM	226	162	72 %	29	13 %	106 ha
ZM	494	216	44 %	45	9 %	108 ha

Tableau 14 : Part de surfaces pastorales pour les installés avec élevage et surface pastorale moyenne, par zone

GROUPE MONTAGNE ALPES

La carte ci-dessous reprend la part occupée par les surfaces pastorales dans les surfaces des exploitations d'élevage du massif (zone montagne et haute montagne) :



**Sur le massif : 1 installé sur 2
a des Surfaces Pastorales**

Montagne :
44% des installations avec
élevage ont des SP

Haute montagne :
72% des installations avec
élevage ont des SP

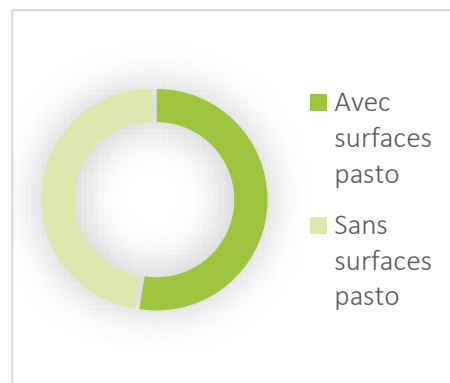


Figure 35 : Part des installations avec élevage qui se font en partie sur des surfaces pastorales

4. COMPARAISON DES INSTALLATIONS MSA ET DES EXPLOITATIONS AU RA : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE

- La MSA indique pour chaque installation l'orientation générale de l'exploitation au travers du "code ATEXA". Voir liste en ANNEXE 1
- Certaines catégories d'affiliation à la MSA ne correspondent pas à une activité agricole à proprement parler, aussi sont-elles exclues lors de nos calculs. Voir liste en ANNEXE 2
- Enfin, le recensement général agricole regroupe les exploitations par OTEX en fonction de la part de PBS des activités agricoles de l'exploitation. Liste des OTEX en ANNEXE 4
- Afin de rendre ces deux bases de données comparables, un rapprochement a été nécessaire entre les OTEX et les codes ATEXA. Les regroupements effectués sont précisés en ANNEXE 5.

Ce rapprochement étant fait, les données RA et MSA nous donnent d'intéressantes indications sur l'importance du nombre d'installation et sur l'évolution des productions.

Pour que les informations soient comparables, les données du recensement agricole utilisées sont en **nombre d'UTA en tant que chef d'exploitant ou co-exploitant**, ce qui permet de se placer au niveau des individus plutôt que des sociétés, car la comptabilisation des installations agricoles de la MSA est individuelle.

Les graphiques qui suivent reprennent ainsi d'une part les UTA 2010 dans le cercle intérieur, d'autre part les installations sur la période 2012 – 2015 dans le cercle extérieur. Les données utilisées sont celles du massif alpin, en zone montagne (ZM et ZHM).

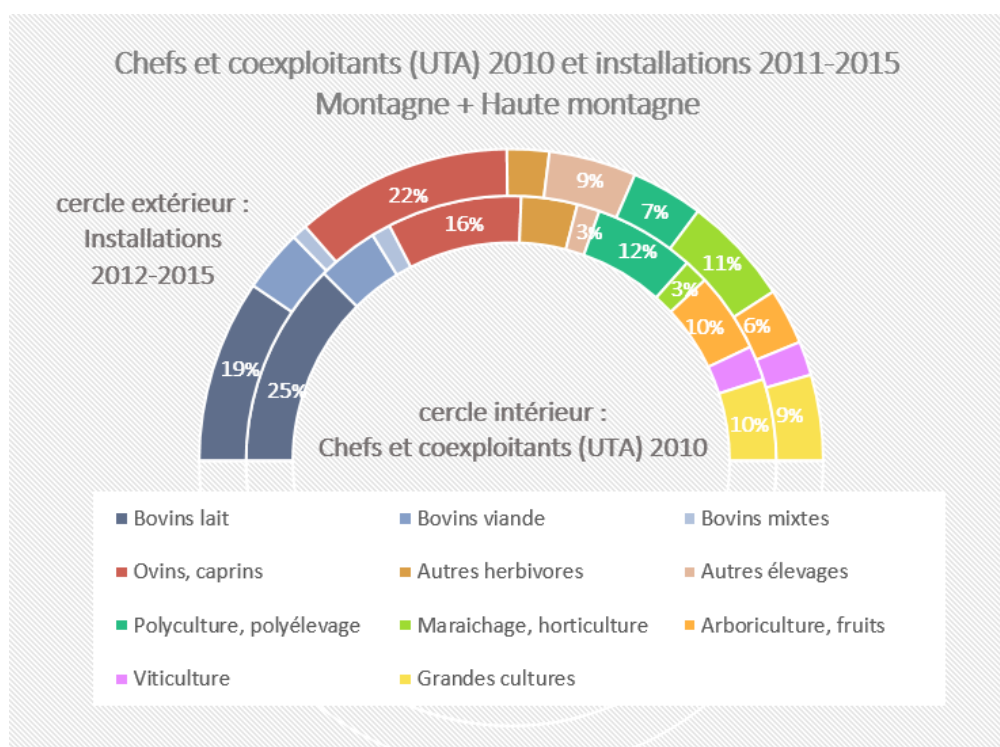


Figure 36 : Comparaison des productions principales 2010 (RA2010) et de celles à l'installation (OES-DESF-CCMSA)

GROUPE MONTAGNE ALPES

L'élevage (73% des UTA en 2010) conserve une place prédominante sur le massif alpin, avec 74% des installations entre 2012 et 2015. Cependant, la répartition entre les productions subit une certaine évolution (Figure 36):

- ▼ Bovins lait : - 6 %
- ▲ Ovins viande : + 6%
- ▲ Autres élevages : + 6 %
(apiculture, aviculture, hors sol...)

Au-delà Par ailleurs, des systèmes qui représentaient peu d'exploitations en 2010 (3%) sont par comparaison très présents dans les choix des nouveaux installés du massif :

- ▲ Maraîchage : + 8 %
- ▲ Autres élevage : + 6 %

Ces installations représentent en nombre **un quart à un tiers des exploitations présentes en 2010** (Tableau 15), ce qui indique un fort renouvellement.

Parallèlement, il y a proportionnellement moins d'installation en arboriculture (- 4 %) et en polyculture élevage (- 5 %)

MONTAGNE + HAUTE MONTAGNE

	UTA 2010 (chef et coexp)	Installations 2012-2015	
Bovins lait	6683,5	382	6%
Bovins viande	1989,25	130	7%
Bovins mixtes	619,75	32	5%
Ovins, caprins	4380	452	10%
Autres herbivores	1824,5	88	5%
Autres élevages	735,625	182	25%
Polyculture, polyélevage	3288,75	150	5%
Maraîchage, horticulture	792,625	227	29%
Arboriculture	2603,5	117	4%

Tableau 15 : Comparaison des productions principales 2010 (RA2010) et de celles à l'installation (OES-DESF-CCMSA)

Le maraîchage (3% des UTA 2010, 11% des installations) et les autres élevages (3% des UTA, 9% des installations) sont particulièrement représentés chez les nouveaux installés

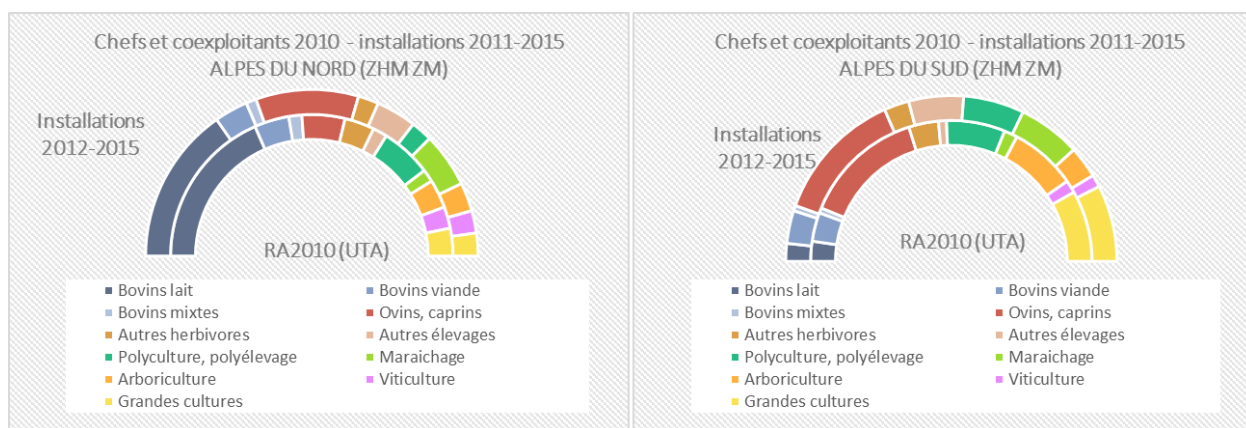


Figure 37: Comparaison des productions principales 2010 (RA2010) et de celles à l'installation (OES-DESF-CCMSA) – différenciation Alpes du Nord / Alpes du Sud

Dans les Alpes du Nord, l'élevage bovin lait semble perdre en importance en termes d'installation, et par comparaison l'élevage ovin viande semble se développer. Dans les Alpes du Sud, c'est l'arboriculture qui semble perdre en importance. (Figure 37)

Les productions de maraîchage et d'autres élevages (apiculture, aviculture...) progressent de façon importante sur l'ensemble du massif.

5. CONCLUSION

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS ET QUESTIONNEMENTS SOULEVES PAR CETTE ETUDE :

Dans toutes les zones, le renouvellement est un enjeu fort (Recensement agricole)

Les plus de 60 ans sont nombreux : 50% dans les départements littoraux, 33% des exploitants en plaine, 23% en montagne et 20% en haute-montagne. En parallèle, les moins de 40 ans représentent 20% des agriculteurs en haute montagne, 18% en montagne et 15% en plaine du massif (seulement 10.5% pour la zone la plus au sud).

Plus de la moitié des exploitants ont plus de 50 ans en 2010. Sauf en haute-montagne, il y a plus d'agriculteurs de plus de 60 ans que d'agriculteurs de moins de 40 ans.

Le besoin en renouvellement reste fort entre 2010 et 2020 étant donné l'importance de la tranche d'âge des 50-59 ans et ce d'autant que beaucoup n'ont pas de successeurs connus. En montagne, les agriculteurs âgés sont moins nombreux, cependant, ils peinent plus à trouver des successeurs : la part des plus de 50 ans sans successeur connu atteint les 72 % en Haute montagne, contre 65 et 66 % en plaine et montagne.

- ➔ De ce constat, il ressort un besoin d'anticipation en amont avec les cédants, pour travailler sur la transmissibilité des exploitations. Très peu de Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité sont retournées, une animation dédiée reste à développer en partenariat avec l'Etat, les Chambres d'agriculture, les banques.

L'installation alpine est relativement dynamique, davantage en montagne qu'en plaine (MSA 2012-2015).

Au total, le massif a compté 2580 installations entre 2012 et 2015, soit 645/ans. Les installations du massif représentent 4,8% des installations françaises contre 4,1% des exploitations françaises.

Le rapport entre la répartition des installations par zone et la répartition des exploitations en 2010 permet d'estimer le renouvellement. En proportion, la haute montagne présente une plus forte part d'installation que d'exploitation (+5 pts). A l'inverse, la plaine présente une plus faible part d'installation que d'exploitations (-5 pts). La dynamique d'installation semble donc plus importante en zone de haute montagne qu'en plaine, au nord comme au sud.

- ➔ Cette attractivité peut s'expliquer par l'attractivité du prix du lait dans les Alpes du Nord, une bonne image de cette agriculture, de petites exploitations de qualité, un potentiel de pluriactivité, un cadre de vie. La communication pour attirer les jeunes mérite d'être travaillée positivement avec ces arguments.

Des installations majoritairement en élevage en montagne, et presque exclusivement en haute montagne

Sur le massif alpin, trois quarts des installations se font en élevage, avec les productions historiques : 23% en élevage bovin et 19% en élevage ovin et caprin. En haute montagne les installations en élevage bovin représentent près de 40% (majoritaires en Savoie et Isère) et les installations en ovins/caprins plus de 30% (majoritaires dans les Alpes-Maritimes, la Drôme, 04 et 05).

GROUPE MONTAGNE ALPES

Une plus grande diversité de productions dans les installations en montagne et en plaine

La zone de montagne est plus diversifiée que la haute montagne, avec plus de cultures végétales : notamment des grandes cultures dans la zone Alpes Vaucluse, du maraîchage/horticulture sur la zone Provence Azur au sud, et de l'arboriculture ou de la viticulture. En plaine, l'élevage n'est plus majoritaire.

Des évolutions dans les productions des installés

En proportion, les installations en bovins lait diminuent : -6%. A l'inverse, les installations augmentent en ovins viande (+6%) et dans les autres élevages (+ 6% en apiculture, aviculture, hors sol...).

Des systèmes qui représentaient peu d'exploitations sont de plus en plus présents sur le massif alpin, notamment comme en maraîchage (+8%). Les nouveaux installés en maraîchage sur les 4 ans (2012-2015) représentent un quart des exploitations présentes en 2010.

Une majorité d'installation sans les aides

La répartition moyenne en montagne et haute montagne est de : 40% de moins de 40 ans avec DJA, 30% de moins de 40 ans sans DJA et 30% de plus de 40 ans. L'installation non aidée concerne tous types de candidats, y compris des individus de moins de 40 ans. Les installations aidées correspondent à une part importante des installations pour les élevages traditionnels : 50% des installations en ovin/caprin, 48% en bovins lait, et pour le maraîchage (47%). Les installations dans les autres productions sont principalement non aidées : 86% d'installations sans aides en grandes cultures, 67% en équins, 65 % en arboriculture et autres fruits, 61% en viticulture.

- ➔ Les raisons avancées pour expliquer l'absence de demande de DJA dans les Alpes du nord pourraient être la nécessité de Mise aux normes qui n'est pas toujours faites, la part importante d'installation en pluriactivité (avec moins de diplômés agricoles et des revenus extérieurs rendant les projets non éligibles aux aides)
- ➔ Mais la question reste pour expliquer cette situation dans les Alpes du Sud : les systèmes de production plus diversifiés, la crainte de l'engagement ?

L'installation aidée est stable sur la période 2011-2015 avec environ 200 installations par an. Une légère baisse en 2015, puis un pic d'installations en 2017 côté Sud et 2018 côté Nord, ce qui peut s'expliquer par la revalorisation de la DJA, les aides à l'investissement, des résultats économiques corrects en 2017, et peut-être par un effet de la nouvelle programmation PAC.

Une forte part d'installation aidée Hors cadre familial

40% des installations sont hors cadre familial, (moins en haute montagne : 33%), en majorité en création d'exploitation, alors que dans le cadre familial les installations se font majoritairement en société.

Les hors cadre familiaux s'installent beaucoup moins en élevage bovin, grandes cultures, viticulture, arboriculture et PPAM et beaucoup plus en maraîchage, apiculture et équins. De ce fait, leurs surfaces à l'installations sont réduites : la moitié des installés ont moins de 6 ha, contre 38 ha pour les Cadre Familiaux.

Les installations hors cadre familial sont plus tardives avec une moyenne à 30 ans, des installations à tous âges et plutôt après 26 ans avec un pic à 39 ans.

GROUPE MONTAGNE ALPES

- ➔ Les HCF s'installeraient moins en élevage bovin en raison de la prise de risque liée aux investissements en bovin lait, et par crainte de ne pas réussir dans ce type d'élevage. Le maraîchage paraît plus accessible alors que cette production est en réalité tout aussi technique. Les installations Hors Cadre Familial tardives, souvent en reconversion, avec des enjeux d'installation « dans l'urgence », présentent un besoin d'accompagnement spécifique pour sécuriser leur pérennité (formation, acquisition de compétences, suivi, parrainage).

De plus en plus d'installation en formes sociétaires

La formule sociétaire était peu répandue dans les Alpes en 2010, mais elle gagne du terrain lors des installations. Les installations individuelles restent la norme en apiculture, maraîchage, PPAM... Mais en élevage, notamment bovin lait, les installations sont très majoritairement en GAEC.

- ➔ Le développement des sociétés est une nouvelle donne à accompagner. Ce type d'installation nécessite une gestion de l'entente entre associés. En revanche, il présente un atout pour la pérennité des entreprises permettant le remplacement en cas d'accident ou de maladie, ainsi que sur la vivabilité : confort, congés...

La moitié des installations présente un projet de label

25% en signe officiel de qualité et d'origine, et 28% en agriculture biologique, contre seulement 8% des exploitations en 2010. Le développement de l'agriculture biologique est très important, notamment en maraîchage (80% des projets), en grandes cultures (43%), en bovin viande (25%), en élevage caprin (24%), et ovin (18%). En bovin lait et arboriculture : des projets d'installation en bio commencent à émerger mais les signes de qualité sont privilégiés.

- ➔ De nouveaux équilibres à trouver ?

La moitié des installations en élevage comportent des surfaces pastorales

44% des 494 élevages de montagne et 72% des 226 élevages de haute montagne utilisent des surfaces pastorales. Pour ceux qui en ont, la surface pastorale moyenne à l'installation est de 106 hectares en haute montagne, et 108 hectares en montagne. Pour ces exploitations, ces surfaces représentent ainsi en moyenne 67 % de leurs surfaces.

- ➔ Un levier à l'installation ?

QUELLES PERSPECTIVES POUR ACCOMPAGNER LES INSTALLATIONS ?

Des évolutions de contexte seront à anticiper : le changement climatique pourrait avoir des effets sur l'évolution des rythmes de travail, la nécessaire adaptation aux épisodes de sécheresse et au besoin de fourrage, peut-être moins de possibilité de pluriactivité dans les stations de moyenne montagne, des attentes sociétales de plus en plus fortes, le développement des énergies renouvelables...

Ces éléments de contexte seront à prendre en compte pour construire les projets d'installation.

Les Départements alpins devront décliner ce travail et identifier les questions à creuser, les besoins d'accompagnement spécifiques, les outils à développer, ou à adapter, pour accompagner au mieux les projets d'installation de demain.

6. ANNEXES

Liste des ANNEXES :

ANNEXE 1 : LISTE DES CODES ATEXA DE LA MSA	52 -
ANNEXE 2 : LISTE DES CODES ATEXA EXCLUS DE L'ETUDE.....	52 -
ANNEXE 3 : LISTE DES ZONES ISSUES DU RECOUPEMENT DES CAISSES MSA ET DES ZONAGES MONTAGNE	53 -
ANNEXE 4 : LISTE DES OTEX (RECENSEMENT AGRICOLE)	54 -
ANNEXE 5 : REGROUPEMENT OTEX ATEXA POUR COMPARAISON.....	55 -
ANNEXE 6 : DONNEES – INSTALLATIONS MSA 2012-2015 PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE (CUMUL) – TOUTES INSTALLATIONS	56 -
ANNEXE 7 : DONNEES – INSTALLATIONS MSA 2012-2015 PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE (CUMUL) – PRODUCTIONS AGRICOLES	57 -
ANNEXE 9 : DONNEES – INSTALLATIONS MSA 2012-2015 PAR CAISSE MSA (ANNUEL) – PRODUCTIONS AGRICOLES .	58 -
ANNEXE 10 : DONNEES – CODE ATEXA DES INSTALLES MSA 2012-2015, PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE (CUMUL).....	59 -
ANNEXE 11 : DONNEES – INSTALLATION A TITRE EXCLUSIVE, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, PAR CODE ATEXA POUR LES INSTALLES MSA 2012-2015 (CUMUL). TOUTES ZONES MASSIF DES ALPES. DETAIL PAR ZONE.....	60 -
ANNEXE 12 : DONNEES – INSTALLATIONS AVEC DJA 2011-2015 PAR DEPARTEMENT ET ZONE MONTAGNE (CUMUL)- 61 -	
ANNEXE 12 : DONNEES – PRODUCTION PRINCIPALE DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011- 2015 (CUMUL).....	62 -
ANNEXE 13 : DONNEES – PART DES DIFFERENTES PRODUCTIONS SECONDAIRES DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).....	63 -
ANNEXE 14 : DONNEES – AGE ET CADRE FAMILIAL DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011- 2015 (CUMUL).....	64 -
ANNEXE 15 : DONNEES – CADRE FAMILIAL DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA SELON LEUR PRODUCTION PRINCIPALE, 2011-2015 (CUMUL).....	65 -
ANNEXE 16 : DONNEES – DIPLOME DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL)..	66 -
ANNEXE 17 : DONNEES – TYPE D'INSTALLATION DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).....	67 -
ANNEXE 18 : DONNEES – TYPE DE SOCIETE DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).....	68 -
ANNEXE 19 : DONNEES – LABEL(S) DES NOUVEAUX INSTALLES AVEC DJA ET EN ZONE MONTAGNE (ZM ZHM) ...	69 -

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 1 : LISTE DES CODES ATEXA DE LA MSA

Activité exercée d'une manière prépondérante en temps de travail	Code correspondant
Maraîchage, floriculture	01
Arboriculture fruitière	02
Pépinière	03
Cultures céréalières et industrielles dites « grande culture » (dont céréales, oléagineux, betteraves à sucre, lin, légume de plein champs, etc...)	04
Viticulture	05
Sylviculture	06
Autres cultures spécialisées (dont champignonnières, plantes médicinales ou aromatiques, etc , ...)	07
Elevage bovins-lait	08
Elevage bovins- Viande	09
Elevage bovins Mixte	10
Elevage ovins, caprins	11
Elevages porcins	12
Elevage de chevaux	13
Autres élevages de gros animaux (dont autruches, bisons, sangliers, lamas, etc...)	14
Elevage de volailles, de lapins	15
Autres élevages de petits animaux (dont abeilles, escargots, visons, castors, etc)	16
Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	17
Conchyliculture	18
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyculture-élevage	19
Marais salants	20
Exploitations de bois	21
Scieries fixes	22
Entreprises de travaux agricoles	23
Entreprise de jardins, paysagistes, de reboisement	24
Mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	25

ANNEXE 2 : LISTE DES CODES ATEXA EXCLUS DE L'ÉTUDE

La MSA recense toutes les installations, y compris des installations n'étant pas à proprement parler agricole. Ainsi, les exploitations correspondant aux codes ATEXA suivants ne rentrent pas dans le champ de notre étude et sont exclues :

6	Sylviculture
17	Club hippiques, haras, entraînement, dressage
20	Marais salants
21	Exploitations de bois
22	Scieries fixes
23	Entreprise de travaux agricoles
24	Entreprise de jardins, paysages, reboisement
25	Mandataire d'assurance mutuelle agricole
26	Artisans ruraux

GRUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 3 : LISTE DES ZONES ISSUES DU RECOUPEMENT DES CAISSES MSA ET DES ZONAGES MONTAGNE

Caisse MSA	Zone montagne	Code recoupelement
Alpes du Nord (AdN) Haute Savoie Savoie Isère	Zone de haute montagne (ZHM)	AdN_ZHM
	Zone de montagne (ZM)	AdN_ZM
	Zone de plaine du massif (PI)	AdN_PI
	Zone de plaine hors massif	AdN_0
Ardèche Drôme Loire (ADL) Attention, données concernant uniquement la Drôme	Zone de haute montagne (ZHM)	ADL_ZHM
	Zone de montagne (ZM)	ADL_ZM
	Zone de plaine du massif (PI)	ADL_PI
	Zone de plaine hors massif	ADL_0
Alpes Vaucluse (AV) Hautes-Alpes Alpes de Haute Provence Vaucluse	Zone de haute montagne (ZHM)	AV_ZHM
	Zone de montagne (ZM)	AV_ZM
	Zone de plaine du massif (PI)	AV_PI
	Zone de plaine hors massif	AV_0
Provence Azur Alpes Maritimes Var Bouches du Rhône	Zone de haute montagne (ZHM)	PA_ZHM
	Zone de montagne (ZM)	PA_ZM
	Zone de plaine du massif (PI)	PA_PI
	Zone de plaine hors massif	PA_0

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 4 : LISTE DES OTEX (RECENSEMENT AGRICOLE)

OTEX

1516	1516_Grandes cultures
2800	2800_Maraîchage
2900	2900_Horticulture
3500	3500_Viticulture
3900	3900_Fruits et autres cultures permanentes
4500	4500_Bovins lait
4700	4700_Bovins mixte
4601	4600_Bovins viande
4810	4810_Ovins
4830	4830_Caprins
4899	4899_Autres herbivores
5074	5074_Elevages hors sol
6184	6184_Polyculture et polyélevage*

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 5 : REGROUPEMENT OTEX ATEXA POUR COMPARAISON

Regroupement		OTEX		ATEXA	
BOVIN_L	Bovins lait	4500	4500_Bovins lait	8	Elevage bovins lait
BOVIN_V	Bovins viande	4600	4600_Bovins viande	9	Elevage bovins viande
BOVIN_M	Bovins mixtes	4700	4700_Bovins mixte	10	Elevage bovins mixte
OV_CA	Ovins, caprins	4810	4810_Ovins	11	Elevage ovins, caprins
		4830	4830_Caprins		
AUTRE_HERB	Autres herbivores	4899	4899_Autres herbivores	13	Elevage de chevaux
				14	Autres élevages de gros animaux (dont bisons, lamas, sangliers..)
AUTRE_ELEVAGE	Autres élevages	5074	5074_Elevages hors sol	12	Elevage porcins
				15	Elevage de volailles, lapins
				16	Autres élevages de petits animaux (dont abeilles, escargots)
				18	Conchyliculture
POLY	Polyculture, polyélevage	6184	6184_Polyculture et polyélevage*	19	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
MARAICHAGE	Maraîchage, floriculture, horticulture	2800	2800_Maraîchage	1	Maraîchage, floriculture
		2900	2900_Horticulture	7	Autres cultures spécialisées (champignons, PPAM...)
ARBO	Arboriculture et autres pérennes	3900	3900_Fruits et autres cultures perm	2	Arboriculture fruitière
VITI	Viticulture	3500	3500_Viticulture	5	Viticulture
COP	Grandes cultures	1516	1516_Grandes cultures	4	Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 6 : DONNEES – INSTALLATIONS MSA 2012-2015 PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE (CUMUL) – TOUTES INSTALLATIONS

I	Installés de moins de 40 ans			Installés de plus de 40 ans			Installés TOTAUX			
	Nombre total	Nombre à titre exclusif	Nombre à titre principal + secondaire	Nombre total	Nombre à titre exclusif	Nombre à titre principal + secondaire	Nombre total	Nombre à titre exclusif	Nombre à titre principal + secondaire	
Alpes du Nord	Plaine	186	147	39	99	66	33	285	213	72
	ZM	648	493	155	239	171	68	887	664	223
	ZHM	260	168	92	98	60	38	358	228	130
Drôme	Plaine	28	17	11	24	19	5	52	36	16
	ZM	209	159	50	101	71	30	310	230	80
	ZHM	S	0	S	0	0	0	S	0	S
Alpes Vaucluse	Plaine	142	118	24	133	91	42	275	209	66
	ZM	389	306	83	142	99	43	531	405	126
	ZHM	173	120	53	75	48	27	248	168	80
Provence Azur	Plaine	159	144	15	81	68	13	240	212	28
	ZM	143	123	20	73	55	18	216	178	38
	ZHM	43	41	S	16	10	6	59	51	8
TOTAL	2 381	1 836	544	1 081	758	323	3 462	2 594	868	

Nombre d'installés MSA tous codes ATEXA confondus (y compris ceux ne relevant pas de la production agricole stricte) par caisse MSA et zone montagne, selon le statut (activité agricole à titre exclusif, principal, secondaire) et l'âge.

S = secret statistique, 1 ou 2. A des fins de calculs, S a été remplacé arbitrairement par un 1 dans les totaux.

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 7 : DONNEES – INSTALLATIONS MSA 2012-2015 PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE (CUMUL) – PRODUCTIONS AGRICOLES

		Installés de moins de 40 ans			Installés de plus de 40 ans			Installés TOTAUX		
		Nombre total	A titre exclusif	A titre principal + secondaire	Nombre total	A titre exclusif	A titre principal + secondaire	Nombre total	A titre exclusif	A titre principal + secondaire
Alpes du Nord	Plaine	117	81	36	72	45	26	193	127	60
	ZM	451	333	116	181	130	48	631	463	168
	ZHM	189	124	63	75	51	23	265	174	88
Drôme	Plaine	22	12	11	23	17	4	46	30	16
	ZM	183	137	44	86	54	26	269	196	70
Alpes Vaucluse	Plaine	96	76	19	109	69	39	206	148	58
	ZM	345	264	78	126	86	37	470	351	120
	ZHM	154	106	45	65	42	21	223	150	69
Provence Azur	Plaine	60	50	10	46	39	7	106	89	17
	ZM	69	58	11	57	41	16	126	99	27
	ZHM	31	30	2	13	8	5	45	39	6
TOTAL		1717	1271	435	853	582	252	2580	1866	699
TOTAL Plaine		295	219	76	250	170	76	551	394	151
TOTAL ZM		1048	792	249	450	311	127	1496	1109	385
TOTAL ZHM		374	260	110	153	101	49	533	363	163
TOTAL		1717	1271	435	853	582	252	2580	1866	699

Nombre d'installés MSA en production agricole par caisse MSA et zone montagne, selon le statut (activité agricole à titre exclusif, principal, secondaire) et l'âge. A des fins de calculs, le secret statistique (S) a été remplacé arbitrairement par un 1.

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 8 : DONNEES – INSTALLATIONS MSA 2012-2015 PAR CAISSE MSA (ANNUEL) – PRODUCTIONS AGRICOLES

	2012	2013	2014	2015	Total général
Alpes du Nord	258	253	283	283	1 077
Drôme	77	65	82	78	302
Alpes Vaucluse	222	203	211	243	879
Provence Azur	68	63	63	67	261
Total	625	584	639	671	2 519

Alpes du Nord	335	318	365	361	1 379
Alpes du Sud	290	266	274	310	1 140
Total	625	584	639	671	2 519

Plaine	135	119	130	140	524
Montagne	367	359	366	387	1 479
Haute montagne	123	106	143	144	516
Total	625	584	639	671	2 519

Nombre d'installés MSA en production agricole par caisse MSA et par an.

Attention, à des fins de calculs, le secret statistique (S) a été remplacé arbitrairement par un 1. Il s'agit donc d'estimations

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 9 : DONNEES – CODE ATEXA DES INSTALLES MSA 2012-2015, PAR CAISSE MSA ET ZONE MONTAGNE (CUMUL)

Code ATEXA et Libellé	Alpes du Nord			Drôme		Alpes Vaucluse			Provence Azur		
	Plaine	ZM	ZHM	Plaine	ZM	Plaine	ZM	ZHM	Plaine	ZM	ZHM
1 Maraîchage, floriculture	18	56	6	S	22	23	34	7	24	26	S
2 Arboriculture fruitière	25	37	S	6	26	21	32	S	4	15	5
3 Pépinière	S	12	S	S	S	10	4		4		S
4 Cultures céréalières et industrielles	41	27	3	6	21	20	95	20	10	10	3
5 Viticulture	13	23		29	27	87	21		27		
6 Sylviculture		S			S		S	S			
7 Autres cultures spécialisées	3	16	4	S	18	4	26	S	6	7	3
8 Elevage bovins lait	26	208	135		9	S	8	16		S	5
9 Elevage bovins viande	6	54	9		12	S	24	27		3	S
10 Elevage bovins mixte	3	19	3		S		3	6			
11 Elevage ovins, caprins	6	78	78		74	8	101	66	13	36	19
12 Elevage porcins		S			S	S	5	S			
13 Elevage de chevaux	13	24	12		6	7	23	7	3	6	S
14 Autres élevages de gros animaux	S	3	S			S	S	3	4	S	
15 Elevage de volailles, lapins	4	11	S		12	5	15	3	3	6	S
16 Autres élevages de petits animaux	18	37	10	S	16	13	31	14	5	10	4
18 Conchyliculture		S					S			S	
19 Cultures et élevages non spécialisés	15	24	S	S	23	4	46	51	3	4	S
TOTAL	193	632	265	46	270	206	471	224	106	126	45

Codes ATEXA des installés (ATEXA agricoles uniquement) par caisse MSA et par zone montagne. Cumul période 2012-2015.

S = secret statistique, 1 ou 2. A des fins de calculs, S a été remplacé arbitrairement par un 1 dans les totaux.

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 10 : DONNEES – INSTALLATION A TITRE EXCLUSIVE, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, PAR CODE ATEXA POUR LES INSTALLES MSA 2012-2015 (CUMUL). TOUTES ZONES MASSIF DES ALPES. DETAIL PAR ZONE.

Production principale des installés – codes ATEXA		Nombre à titre exclusif				Nombre à titre principal + secondaire			
		PI	ZM	ZHM	Total	PI	ZM	ZHM	Total
1	Maraîchage, floriculture	53	117	13	183	12	21	1	34
2	Arboriculture fruitière	34	72	6	112	22	38	1	61
3	Pépinière	14	11	1	26	2	6	1	9
4	Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	47	89	12	148	30	64	12	106
5	Viticulture	107	49		156	49	22		71
7	Autres cultures spécialisées	11	48	5	64	2	19	1	22
8	Elevage bovins lait	21	193	111	325	6	32	44	82
9	Elevage bovins viande	5	56	27	88	2	36	10	48
10	Elevage bovins mixte	1	16	5	22	1	7	2	10
11	Elevage ovins, caprins	19	234	116	369	7	55	47	109
12	Elevage porcins	1	7	0	8	0	1	1	2
13	Elevage de chevaux	13	35	10	58	9	23	11	43
14	Autres élevages de gros animaux	5	2	1	8	2	3	2	7
15	Elevage de volailles, lapins	10	32	3	45	2	12	2	16
16	Autres élevages de petits animaux	33	78	22	133	3	16	6	25
18	Conchyliculture		3		3		0		0
19	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	20	67	31	118	2	30	22	54
Total		394	1109	363	1866	151	385	163	699

Nombre d'installés MSA par code ATEXA agricole et par zone montagne, selon le statut (activité agricole à titre exclusif, principal, secondaire).

A des fins de calculs, le secret statistique (S) a été remplacé arbitrairement par un 1.

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 11 : DONNEES – INSTALLATIONS AVEC DJA 2011-2015 PAR DEPARTEMENT ET ZONE MONTAGNE (CUMUL)

	Montagne	Haute montagne	TOTAL
Haute-Savoie	142	41	183
Savoie	55	46	101
Isère	112	9	121
Drôme	133	1	134
Alpes du Nord	442	97	539
Hauts-Alpes	99	88	187
Alpes de Haute-Provence	135	53	188
Vaucluse	27	0	27
Var	17	0	17
Alpes Maritimes	18	15	33
Alpes du Sud	296	156	452
TOTAL MASSIF	738	253	991

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 12 : DONNEES – PRODUCTION PRINCIPALE DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).

	Alpes du Sud	Alpes du Nord	Total
Apiculture	20	25	45
Arboriculture	17	19	36
Autre	2	7	9
Aviculture	22	19	41
Bovins lait	241	27	268
Bovins viande	28	52	80
Canins		3	3
Caprins Lait	48	44	92
Equins	14	20	34
Grandes cultures	7	25	32
Horticulture	2	6	8
Maraîchage	36	41	77
Oléiculture		3	3
Ovins lait	14	19	33
Ovins viande	35	102	137
Petits fruits	2	6	8
Pisciculture/pêche	4		4
Porcins	5	3	8
PPAM	10	21	31
Sylviculture, pépinière	2	1	3
Viticulture	28	10	38
Total général	538	453	991

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 13 : DONNEES – PART DES DIFFERENTES PRODUCTIONS SECONDAIRES DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).

	Grandes cultures	Bovin viande	Porcins	Ovins Viande	Arbo.	PPAM	Aviculture	Petits Fruits	Maraich.	Caprins Lait	Bovin lait	Viti.	Oléiculture	Caprins	Apiculture
Apiculture					2%	7%		0%							2%
Arboriculture	11%			8%		6%		8%	8%		3%	6%	6%	0%	8%
Aviculture	22%	5%	2%	10%	5%	7%		7%	5%	2%		7%	5%		2%
Bovins lait	4%	12%	7%	3%	1%		2%		1%	6%		1%			1%
Bovins viande	15%		11%	6%	8%		4%		4%	4%	3%				1%
Caprins Lait	1%	3%	4%	8%	3%	2%	4%	1%	6%		12%	1%	1%		1%
Equins	6%			3%		3%	3%								3%
Gdes cultures		13%	3%	6%	10%	10%	3%		10%				6%		3%
Maraîchage	6%		3%	1%	14%	8%	18%	19%			1%	4%	3%		1%
Ovins lait			18%	33%			3%	0%	3%				6%	3%	
Ovins viande	4%	4%	1%		1%	6%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	3%	1%
PPAM	71%			6%	3%			6%	3%		0%	6%	3%		10%
Viticulture	18%				32%	18%			5%						

Part des différentes productions secondaires (ou tertiaires) par production principale. Exemple de lecture : 71% des personnes s'installant en culture de PPAM ont également un projet de grandes cultures. 32% des installés en viticulture ont un atelier arboriculture, 18% ont un atelier PPAM ou grandes cultures.

GRUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 14 : DONNEES – AGE ET CADRE FAMILIAL DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).

Age	HCF	CF	
18 - 20 ans	9	48	57
21 - 25 ans	79	236	315
26 - 30 ans	126	138	264
31 - 35 ans	106	96	202
36 - 40 ans	79	67	146
Total	399	585	984

NC pour 7 installés.

	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 30 ans	31 - 35 ans	36 - 40 ans	nc
Bovins lait	24	119	64	37	22	1
Viticulture	0	12	12	8	6	
Caprins lait	3	23	28	21	13	1
Bovins viande	7	38	18	11	6	
Arboriculture	2	16	11	6	1	
Equins	1	6	9	9	7	
Ovins viande	13	46	36	18	24	
Maraîchage	0	7	27	26	17	
Grandes cultures	1	8	6	8	8	
Aviculture	0	12	13	8	8	
Apiculture	0	4	12	18	10	1
Autres	6	24	28	33	24	1
Total	57	315	264	203	148	4

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 15 : DONNEES – CADRE FAMILIAL DES INSTALLEES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA SELON LEUR PRODUCTION PRINCIPALE, 2011-2015 (CUMUL).

	CF	HCF	Part de HCF	<i>nc</i>
Apiculture	7	37	82%	1
Arboriculture	31	5	14%	
Aviculture	20	21	51%	
Bovins lait	188	80	30%	
Bovins viande	66	14	18%	
Caprins Lait	41	48	54%	
Equins	10	22	67%	1
Grandes cultures	24	7	23%	
Maraîchage	16	61	79%	
Ovins viande	98	39	28%	
Viticulture	29	9	24%	
Autres	58	57	49%	1
Total général	588	400	40%	3

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 16 : DONNEES – DIPLOME DES INSTALLEES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).

Diplôme	Alpes du Nord		Alpes du Sud		
Niveau 1 (ingénieur, ...)	20	4%	13	3%	33
Niveau 2 (licence pro...)	1	0%	2	0%	3
Niveau 3 (BTSA, DUT...)	138	26%	81	18%	219
Niveau 4 sauf BPREA (STAE, STAV...)	210	39%	108	24%	318
Niveau 4 BPREA	160	30%	244	54%	404
Niveau 5 (BPA, CAPA...)	4	1%	3	1%	7
<i>nc</i>	5	1%	2	1%	7

Diplôme	Niveau 5	Niveau 4 BPREA	Niveau 4 sauf BPREA	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1	<i>nc</i>
Bovins lait	3	52	144	60	0	6	3
Viticulture	0	12	12	11	0	2	1
Caprins lait	0	32	22	28	0	7	
Bovins viande	0	33	29	17	0	1	
Arboriculture	0	15	11	10	0	0	
Equins	0	14	10	8	0	1	
Ovins viande	1	67	36	26	1	5	1
Maraîchage	0	43	9	22	0	2	1
Grandes cultures	0	18	8	3	0	2	
Aviculture	1	25	6	7	0	2	
Apiculture	0	31	5	9	0	0	
Autres	2	62	26	18	2	5	1
Total	7	404	318	219	3	33	7

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 17 : DONNEES – TYPE D'INSTALLATION DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).

	Création	Installation sociétaire (nouvel associé)	Installation sociétaire (remplacement)	Reprise	NC	
Apiculture	35	5		2	3	45
Arboriculture	4	10	3	16	3	36
Aviculture	19	10	2	8	2	41
Bovins lait	5	127	88	46	2	268
Bovins viande	5	40	5	26	4	80
Caprins Lait	28	28	7	22	4	89
Equins	17	3	1	12		33
Grandes cultures	4	10	5	9	3	31
Maraîchage	55	11	1	6	4	77
Ovins lait	12	13		8		33
Ovins viande	19	61	16	39	2	137
PPAM	9	10		10	2	31
Viticulture	5	7	5	10	11	38
Autre	30	8	2	9	3	52
Total	247	343	135	223	43	991

Type d'installation (reprise / création / installation sociétaire) selon la production principale.

*Autre : petits fruits, pisciculture, oléiculture, porcins, semences...

GROUPE MONTAGNE ALPES

ANNEXE 18 : DONNEES – TYPE DE SOCIETE DES INSTALLES EN MONTAGNE (ZM + ZHM) AVEC DJA 2011-2015 (CUMUL).

	EARL	GAEC	Individuelle	SCEA	NC	
Apiculture		6	39			45
Arboriculture	14	6	16			36
Aviculture	10	4	26	1		41
Bovins lait	22	221	25			268
Bovins viande	5	45	30			80
Caprins Lait	4	42	42		1	89
Equins	13	1	19			33
Grandes cultures	1	15	15			31
Maraîchage	8	10	59			77
Ovins lait	1	15	17			33
Ovins viande	3	76	58			137
PPAM		10	21			31
Viticulture	16	8	14			38
Autre	5	7	39	1		52
Total	102	466	420	2	1	991

Forme sociétaire envisagée dans les projets d'installation, selon la production principale.

ANNEXE 19 : DONNEES – LABEL(S) DES NOUVEAUX INSTALLES AVEC DJA ET EN ZONE MONTAGNE (ZM ZHM)

	Nombre	Part
Agriculture biologique	279	28%
SIQO (AOP, IGP, Label rouge)	250	25%
Transformation	383	39%
Vente directe	549	55%
Agri-tourisme	61	6%

Nombre de nouveaux installés ayant un projet avec une stratégie de différenciation. Veuillez noter qu'une même exploitation peut satisfaire plusieurs critères.

	Nombre
AOP Reblochon	66
AOP Abondance	19
AOP Beaufort	22
IGP Tomme Emmental	41
AOP Tomme des Bauges	2
IGP Saint Marcellin	1
AOP/IGP fromagères	151

Nombre de nouveaux installés ayant un projet d'AOP ou IGP fromagère. Veuillez noter qu'une même exploitation peut produire plusieurs spécialités sous label.

	Nombre					Part				
	AOC	IGP	Viticole (AOC ou IGP)	Label rouge	AB	AOC	IGP	Viticole (AOC ou IGP)	Label rouge	AB
Bovins	109	42	1	0	53	87%	48%	3%	0%	19%
Ovins caprins	12	32	0	32	65	10%	37%	0%	78%	23%
Maraîchage	0	0	1	0	64	0%	0%	3%	0%	23%
Viticulture	0	0	25	0	12	0%	0%	81%	0%	4%
Autre production	5	13	4	9	85	4%	15%	13%	22%	30%
TOTAL	126	87	31	41	279	100%	100%	100%	100%	100%

Projet de label des nouveaux installés selon leur production principale.